

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

Chabatz d'entrar

VILLAGE D'AVENIR

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Revue municipale
FEVRIER 2025
N° 99



Crédit photo : Pierre POMMERET

Photo de gauche à droite : Céline CHEYRONNAUD, 1^{ère} Adjointe, Franois PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne, Didier MARCELLAUD, Maire, et Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur le Préfet nous a fait l'honneur de sa visite de notre charmante petite localité.

Celui-ci a félicité les élus pour l'important travail fourni pour obtenir tous les équipements qui sont apparus depuis 2008.

Pour vous, chaque jour, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !



Le mot du Maire



Madame, Monsieur, Chers administrés,

Les mois et les années semblent passer de plus en plus vite. En effet, nous avons à peine achevé 2024 que voici le temps de préparer les comptes administratifs et les futurs budgets de votre commune. Mais comment bâtir des budgets dans ce contexte inédit, avec à ce jour, aucune recette d'investissement et toujours aucun budget de la France voté fin janvier 2025. Durant cette dernière mandature, les élus locaux auront encaissé de nombreuses crises : celle de la Covid-19, celle climatique, puis celle politique ! Et nous n'avons sans doute pas encore tout vu ! Néanmoins, la commune fait preuve d'une modernité à toute épreuve. Elle joue pleinement son rôle d'amortisseur de ces crises anxiogènes, et vos élus municipaux sont toujours très motivés à l'idée de vous apporter des services nouveaux. Nous avançons dans de nombreux dossiers et devrions être en mesure de vous apporter des services qui devraient faire l'unanimité, mais nous en reparlerons le moment venu.

Je voulais revenir vers vous concernant l'état des lignes téléphoniques. Vous êtes nombreux à nous signaler régulièrement des dégâts sur le réseau de la téléphonie qui nous distribue la fibre. En effet, les fils étant posés sur des poteaux, ceux-ci sont très vulnérables aux intempéries et aux véhicules et engins qui les heurtent. J'ai indiqué mon fort mécontentement auprès des opérateurs chargés de déclencher les interventions de réparations. Sachez que lorsque vous nous signalez un incident, nous effectuons la déclaration au plus tard sous vingt-quatre heures. Je voulais porter cette information à votre connaissance.

La commune dispose de neuf logements locatifs. Actuellement, trois locataires ont donné leur congé et nous en profitons pour faire quelques travaux de peintures dans certains. Le système de chauffage au fioul de la « maison Gizardin » a été remplacé par une pompe à chaleur. Il ne subsiste désormais qu'une chaudière au fioul ; celle qui chauffe le groupe scolaire, la salle des fêtes, la cuisine scolaire et son réfectoire.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la cérémonie des vœux où vous étiez venus en nombre, après avoir trouvé « la perle rare » à la cuisine scolaire où notre agent de restauration Cédric LEMASSON fait l'unanimité, nous avons accueillis par voie de mutation Cyril VALOO aux services techniques. Très rapidement, Cyril s'est bien approprié les locaux communaux et le matériel mis à sa disposition. Pour ma part, j'ai rarement vu une telle

implication dans ce travail qui – rappelons-le – comporte trois grandes missions : l'entretien de la voirie, celui des bâtiments publics et les espaces verts. Cyril vient de repeindre l'intérieur de la maison « Gizardin » et va ensuite en faire de même avec l'un des deux studios situés à l'étage de la Mairie. Avec l'arrivée des beaux jours, ce sont les menuiseries et les volets battants des différents immeubles qui vont être repeints (Salle associative « Pradou », Mairie, Portail et grilles du presbytère, garde-corps de la venelle des épis, ...) Après avoir remis en ordre de marche la cuisine scolaire et les services périscolaires, il en est désormais de même du côté des services techniques et cela se remarque déjà.

Avec le printemps approchant, Laurent LEBRAUD, Conseiller municipal en charge du patrimoine végétal va préparer la prochaine campagne de fleurissement du centre-bourg. Il est bon de rappeler que ces dernières années, nous avons investis dans des plantes vivaces. Aujourd'hui, le coût de ce programme qui participe à notre bien-être collectif reste très modéré. Bientôt, la traditionnelle matinée de plantations et de désherbage sera programmée. Le petit groupe de bénévoles est déjà impatient d'intervenir afin d'embellir notre beau village.

Fidèle à des engagements pris depuis plusieurs décennies, la municipalité est soucieuse d'entretenir son patrimoine. C'est ainsi qu'une souscription va être lancée par votre commune et la fondation du patrimoine afin de collecter des fonds (déductibles de vos impôts) au profit de la restauration de la magnifique statue représentant Saint-Jean-Baptiste. Celle-ci surplombe le portail occidental de l'Eglise. L'œuvre dont la date de création est estimée par Monsieur le Conservateur régional aux années 1850 nécessite d'importants travaux à engager rapidement. Nous en parlerons régulièrement au cours de cette année où un concert et des manifestations seront organisées dans le but de réduire le « reste à charge » à inscrire en dépenses d'investissement.

Les travaux des pied-à-terre commerciaux vont enfin pouvoir débiter. Dans quelques mois, les bâtiments de l'ancien fournil et les abords des étables à cochons vont être totalement réhabilités. Ils permettront une meilleure circulation piétonne. L'ancien sanitaire public va être démolé et un nouveau va être harmonieusement intégré aux travaux. Il sera mieux protégé du gel et son entretien hebdomadaire sera facilité par l'utilisation de matériaux modernes et adaptés à ce type de lieu.

Il ne reste désormais qu'à espérer que le sens de l'intérêt général guidera nos parlementaires et qu'un budget national sera voté prochainement.

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud.



Edito rédigé, le 01 février 2025

QUOI DE NEUF ?

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT FRANCOIS HOLLANDE

Monsieur le Maire et Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint ont rencontré le Président François HOLLANDE jeudi 24 octobre 2024 à Limoges.



Après avoir échangé sur plusieurs sujets dont les baisses de crédits aux collectivités et le déficit abyssal de la France, Monsieur le Président s'est proposé de venir visiter notre petite commune prochainement.

TRES GRAND SUCCES DE L'APPLICATION « PANNEAUPOCKET »

Rappelez-vous, **Saint-Jean-Ligoure était la première commune de la Haute-Vienne en début de mandat et de la crise « Covid-19 » a mettre en place l'application « panneaupocket ».**

Toute l'actualité de votre collectivité dans votre poche avec l'application PanneauPocket !

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITE

Panneau Pocket

Cet outil de communication très facile à utiliser nous permet de vous joindre quelque soit le lieu où vous vous trouvez.

Aujourd'hui, le résultat est sans appel : **en novembre dernier, il y avait 1032 smartphones ou tablettes qui utilisaient « Panneaupocket de Saint-Jean-Ligoure » ; soit 441% des foyers de la commune.**



Votre fort taux d'utilisation nous conforte dans notre choix d'utiliser cette application qui vous informe des actualités nombreuses de votre commune préférée.

Panneaupocket ... le succès confirmé par les chiffres !

LE PANNEAU « SAINT-JEAN-LIGOURE » A LIMOGES

Lundi 17 novembre, nos amis les « jeunes agriculteurs » de la commune et du canton ont amené l'un de nos panneaux d'entrée d'agglomération à Limoges, répondant aux consignes de leur syndicat.

Auparavant, ceux-ci avaient procédé au démontage du panneau indicateur présent sur la route départementale RD15 signalant aux véhicules qu'ils arrivent dans le centre-bourg depuis Pierre-Buffière.

Les élus ont été invités à aller le récupérer à la suite de la manifestation qui s'est tenue devant les grilles de la préfecture de la Haute-Vienne.

QUOI DE NEUF ?



Cette action symbolique en annonce d'autres.

RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE DU BOURG

Fin octobre 2024, les travaux de la première tranche de modernisation visant à améliorer la desserte en électricité du centre-bourg ont été réalisés. Ceux-ci ont consisté à remplacer certains fils trop sollicités et qui s'échauffaient, rendant élevé le risque de panne généralisée du village. Ces fils ont tous été enfouis afin de supprimer toute pollution visuelle.

En mars 2025, il restera à poser le nouveau transformateur de couleur verte qui sera posé au sol, à proximité du mur nord du cimetière, en bas de la rue des Myosotis.

Comme le panneau ci-contre l'indique, sur un coût total de **68.000,00€**, le **reste à charge à supporter pour notre petit**

Financement :	
Le SEHV.....	165 000 € TTC
La Commune.....	3 000 € TTC
Coût global.....	168 000 € TTC

www.sehv.fr
05 55 35 06 35
87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

budget sera de 3.000,00€. La municipalité remercie le S.E.H.V. et son Président Georges DARGENTOLLES pour cet investissement important.

REMISE EN ETAT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE AVENUE DES TILLEULS

Certains panneaux renforçant la visibilité des écluses dans l'avenue des Tilleuls, au droit de l'éco-point étaient abîmés et d'autres arrachés par des véhicules.

Cyril et Xavier, nos deux agents des services techniques ont remis en état l'ensemble du dispositif afin de prévenir tout accident et de rendre visibles les « chicanes ».

QUOI DE NEUF ?

DES NOUVELLES DES SEANCES DE CINEMA CINE PLUS LIMOUSIN

La crise Covid-19 avait fait chuter le nombre de personnes assistant aux séances de cinéma sur le plan National. Ciné plus Limousin n'avait pas été épargné par la chute des fréquentations dans toutes ses communes adhérentes. Selon le



communiqué de l'association, nous sommes revenus aux effectifs d'avant la crise sanitaire. Nous le constatons à Saint-Jean-

Ligoure où nous sommes de plus en plus nombreux à la salle des fêtes. De notre côté, nous communiquons sur le panneau d'affichage à la Mairie, sur notre application «panneapocket», et, depuis quelques mois, nous collectons sur la base du volontariat les adresses mails des personnes qui sont venues à une séance afin de leur envoyer un message quelques jours avant une projection.

Rappelons que ce service est ouvert à tous, que les films présentés ont pour la plupart moins de 6 mois et que le projecteur est le même qu'en salles traditionnelles. Le coût est volontairement très attractif afin de permettre au plus grand nombre de venir aux séances.

DES FRIANDISES POUR LES ECOLIERS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE.

S'il est bien une tradition qui est immuable, c'est bien la traditionnelle distribution des friandises aux écoliers

de la vallée de la Ligoure, le jour des vacances de Noël.



La seconde tradition est une réunion de préparation des sachets de choclotas qui a lieu dans l'une des Mairies des écoles de notre regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.). C'est donc dans une ambiance de fêtes que les élus membres de la commission du R.P.I. se sont rassemblés dans la salle du conseil municipal de Janailhac.

Chaque année, la composition du sachet varie : cette année, les enfants ont eu la joie de découvrir un nou-nou en guimauve recouverte de chocolat. La communauté enseignante ainsi que l'ensemble des personnels communaux se sont vus offrir le même paquet que nos chers écoliers.

Rappelons que ces friandises ne sont pas payées par le budget des municipalités, mais qu'elles sont offertes par messieurs les Maires des communes de Janailhac, Saint-Jean-Ligoure, et Saint-Priest-Ligoure.

« Bonne dégustation les enfants ».

L'Agenda de vos Élus



2024 - Octobre

03-oct.	Saint-Priest-Ligoure	Assemblée générale des Parents d'élèves	Cheyronnaud
04-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec entreprise Blanchon monuments historiques	Marcellaud
04-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion formation avec La Poste	Marcellaud
04-oct.	Limoges	Réunion repas avec les services de la médecine du travail	Marcellaud
05-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page journal avec Christelle BOBEAU	Cheyronnaud
05-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
07-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les employés des services périscolaires	Cheyronnaud
07-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Ouverture du service de la Poste	Cheyronnaud
08-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma	Cheyronnaud
11-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Repas avec les enfants de l'école	Cheyronnaud
11-oct.	Saint-Paul	Inauguration de l'animation "graines au vent"	Marcellaud
12-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page journal avec Christelle BOBEAU	Cheyronnaud
13-oct.	Saint-Paul	Participation à l'animation "graines au vent"	Marcellaud
15-oct.	Saint-Priest-Ligoure	Conseil Communautaire	Cheyronnaud
17-oct.	Saint-Priest-Ligoure	Conseil des écoles	Cheyronnaud
18-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Syndicat énergies Haute-Vienne - Réception travaux du bourg	Marcellaud - De Jesus
19-oct.	Limoges	Assemblée Générale des Maires de la Haute-Vienne	Cheyronnaud
19-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
19-oct.	Saint-Jean-Ligoure	RDV chez un administré	Marcellaud - De Jesus
20-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec la Gendarmerie Nationale	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
22-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma ciné plus Limousin	Cheyronnaud
23-oct.	Nexon	CIAS	Cheyronnaud
24-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec la société Panazol Nettoyage	Cheyronnaud
24-oct.	Limoges	Rencontre avec le Président François Hollande	Marcellaud - De Jesus
25-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion préparation venue de Monsieur le Préfet	Marcellaud
26-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
26-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Suivi du budget 2024 et préparation du budget 2025	Marcellaud

2024 - Novembre

02-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud - De Jesus
06-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Visite de Monsieur le Préfet	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Deconchat
08-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Syndicat énergies Haute-Vienne - Réception éclairage public	Marcellaud - De Jesus
09-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus
09-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec le Populaire du Centre	Marcellaud - De Jesus
11-nov.	Saint-Priest-Ligoure	Cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
11-nov.	Janailhac	Cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud
11-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle
14-nov.	Limoges	Réunion avec l'entreprise Publisons	Marcellaud - De Jesus
15-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion bâtiments des commerces avec architecte Mr Gandois	Marcellaud
16-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
16-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir compte rendu de séance
16-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux d'un appartement locatif	Marcellaud - De Jesus
17-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Trail de Châluçet	Cheyronnaud
18-nov.	Paris	Salon des Maires	Marcellaud - De Jesus
18-nov.	Paris	Salon Maires - Rencontre avec le Président Travaux Publics	Marcellaud - De Jesus
19-nov.	Paris	Salon des Maires	Marcellaud - De Jesus
19-nov.	Paris	Salon Maires - Rencontre avec le Président National Fédé Pêche	Marcellaud - De Jesus
19-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma ciné plus Limousin	Cheyronnaud
21-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec le commercial de l'entreprise La Poste	Marcellaud - De Jesus
22-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion bâtiments des commerces avec architecte Mr Gandois	Marcellaud - De Jesus
23-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus
25-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion comité de pilotage Office de tourisme	Cheyronnaud
25-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec La Poste	Marcellaud - De Jesus

L'Agenda de vos Élus (suite)



25-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Reportage de France 3 Limousin - Bureau de Poste	Marcellaud - De Jesus
30-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - Reyrolle
2024 - Décembre			
01-déc.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec un administré	Marcellaud
06-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Reportage de France 3 Limousin - Ruisseau de "La Goutte"	Marcellaud - De Jesus
06-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier - Ent.CMCTP - Chantier rivière Anglaise	Marcellaud - De Jesus
07-déc.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec un administré	Marcellaud - De Jesus
07-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus
08-déc.	Saint-Priest-Ligoure	Vide ta chambre APE	Cheyronnaud
08-déc.	Saint-Priest-Ligoure	Récupération des sapins de Noël	Cheyronnaud
10-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma ciné plus Limousin	Cheyronnaud
12-déc.	Limoges	Réunion de l'établissement public de Saint-Pardoux	Marcellaud
13-déc.	Boisseuil	Réunion avec Monsieur le Préfet	Marcellaud
13-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier - Ent.CMCTP - Chantier rivière Anglaise	Marcellaud
13-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Enedis - Remplacement coffrets électriques communaux	Marcellaud
14-déc.	Boisseuil	Inauguration de l'affichage règlementaire numérique	Marcellaud
14-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud
14-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Décoration du sapin de la Mairie avec des enfants du village	Cheyronnaud
15-déc.	Janailhac	Mise sous sacs des chocolats offerts aux enfants de l'école	Marcellaud - Cheyronnaud
16-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion personnel services périscolaires	Cheyronnaud
17-déc.	Pageas	Conseil Communautaire	Cheyronnaud
18-déc.	Nexon	CIAS	Cheyronnaud
18-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma ciné plus Limousin	Cheyronnaud - Faucher - Reyrolle
20-déc.	Saint-Priest-Ligoure	Repas et spectacle de Noël RPI	Cheyronnaud
20-déc.	Limoges	Réunion SPL Terres de Limousin	Cheyronnaud
20-déc.	St-Genest-Sur-Roselle	Réunion du syndicat d'élevage du canton de pierre-Buffière	Marcellaud
21-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil Municipal	Voir compte rendu de séance
21-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
21-déc.	Janailhac	Marché de Noël	Cheyronnaud
22-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Colis des aînés	Cheyronnaud - Bouilhaguet
28-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus
29-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunions journal de février	Marcellaud - De Jesus
30-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Bilan recettes et dépenses cantine scolaire 2024	Marcellaud - Lemasson
2025 - Janvier			
03-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion préparatoire à renégociation Entreprise photocopieurs	Marcellaud - De Jesus
05-janv.	Janailhac	Cérémonie des vœux de la commune	Marcellaud
07-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Reportage sur France 3 - Dossier "ruisseau de la Goutte"	Marcellaud
08-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Effondrement mur du château - Plan communal de Sauvegarde	Marcellaud
10-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec la Fondation du Patrimoine - Statue de l'Eglise	Marcellaud
10-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Renégociation marché des photocopieurs	Marcellaud
10-janv.	Saint-Maurice-Les-B.	Cérémonie des vœux de la commune	Marcellaud
10-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail avec les agents des services techniques	Marcellaud
11-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud
11-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page journal	Cheyronnaud
11-janv.	Saint-Priest-Ligoure	Cérémonie des vœux de la commune	Marcellaud - Cheyronnaud - Coiffe
11-janv.	Pierre-Buffière	Pompiers - Cérémonie de la sainte Barbe	Marcellaud
12-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Colis des aînés	Cheyronnaud - Reyrolle
12-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail sur les comptes administratifs financiers	Marcellaud
12-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de crise suite effondrement mur du Château	Marcellaud
14-janv.	Limoges	Réunion pieds-à-terre commerciaux avec l'architecte	Marcellaud - De Jesus
16-janv.	Nexon	Réunion de travail CODIR de l'OT	Cheyronnaud
16-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion services techniques	Marcellaud - De Jesus
16-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec la Gendarmerie Nationale	Marcellaud - De Jesus
17-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion renaturation du ruisseau de "La Goutte"	Marcellaud
17-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Mr le directeur de la DDT	Marcellaud
17-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion renaturation du ruisseau de "La Goutte"	Marcellaud
18-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Colis des aînés	Cheyronnaud - Coiffe
21-janv.	Boisseuil	Cérémonie des vœux de la Région Nouvelle Aquitaine	Marcellaud - De Jesus

L'Agenda de vos Élus (suite)



22-janv.	Limoges	Conseil départemental - Réunion salon de l'agriculture à Paris	Marcellaud
23-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion statue Eglise	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
24-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion statue Eglise avec Mr le Conservateur Régional	Marcellaud - De Jesus
24-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec l'entreprise Publison	De Jesus
24-janv.	Boisseuil	Cérémonie des vœux de la commune	Marcellaud - De Jesus
25-janv.	Saint-Paul	Cérémonie des vœux de la commune	Marcellaud - De Jesus
25-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus - Coiffe
26-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec Jean-Claude Leblois	Marcellaud
26-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail sur les budgets et préparation vœux	Cheyronnaud
26-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page journal	Marcellaud
28-janv.	Saint-Priest-Ligoure	Cérémonie d'obsèques de monsieur Gilles PICHOU	Marcellaud
29-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Colis des aînés	Cheyronnaud - Coiffe
31-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion lavel "ville étoilée"	Marcellaud
31-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie des vœux de la commune	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle - Deconchat - Faucher - Coiffe

2025 - Février

01-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud -
02-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Préparation des budgets 2025	Marcellaud
02-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Mr le Prsident des Maire ruraux du 87	Marcellaud
04-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion employés services périscolaires	Cheyronnaud
04-févr.	Nexon	CODIR OT	Cheyronnaud
04-févr.	Limoges	Réunion avec l'avocate de la commune	Marcellaud
06-févr.	Limoges	Réunion avec la Fonation du Patrimoine	Marcellaud
08-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Concert église	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus



LA CEREMONIE DES VOËUX A LA POPULATION

Discours prononcé par Monsieur le Maire, vendredi 31 janvier 2025

« L'équipe municipale et moi-même sommes très heureux de vous retrouver ce vendredi pour vous adresser de vive voix, au nom du conseil municipal, tous nos vœux de santé et de bonheur, mais aussi de réussite dans vos engagements pour cette nouvelle année 2025 que nous vous souhaitons sereine et inspirante.

L'année écoulée était pour le moins contrastée. Je préfèrerais en retenir des jeux olympiques et paralympiques historiques et une cathédrale reconstruite en cinq ans à Paris grâce aux nombreux savoir-faire des entreprises de notre Pays, plutôt que la « Trumpisation » de nos sociétés et ses outrances attisées par la bêtise des réseaux sociaux.

Notre humanité aurait au contraire grand besoin d'être guidée par des valeurs de cohésion, de respect de nos institutions, de bienveillance et de fraternité. Si l'intelligence artificielle a de l'avenir, j'aimerais que l'intelligence naturelle n'en vienne pas à décliner.

Car ne nous y trompons pas : ni la xénophobie ni le communautarisme ne sauveront un monde en proie aux guerres ; tout ceci à l'aube d'importants bouleversements climatiques et géopolitiques.

A cet instant, nous avons tous une pensée solidaire particulière pour nos compatriotes Mahorais victimes du terrible cyclone « Chido » le mois dernier.

En 2024, en France, après des élections Européennes puis des législatives inattendues, notre Pays s'est révélé divisé et notre société fracturée, dans un climat national où l'invective et le rejet sont tristement attisés par quelques médias et personnalités irresponsables.

Dans cette vie politique qui en manque tant, la commune reste un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous, et partout sur le territoire. Plus que jamais, la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Comme le clamait Victor Hugo : « c'est par la Fraternité qu'on sauve la Liberté ».

N'en déplaise aux oiseaux de mauvais augure qui veulent sa disparition : en 2025, cet échelon parfois aussi appelé de manière simpliste et réductrice « échelon de proximité » s'avère moderne et joue pleinement son rôle d'amortisseur des crises successives. La commune, depuis sa création, a toujours eu cette formidable capacité à s'adapter aux besoins de son territoire. Il suffit de relire 200 ans de délibérations des conseils municipaux qui nous ont précédé pour en avoir la preuve.

Si les tensions sont toujours présentes au sein de la « Maison France », nous, les Maires et les élus locaux essayons de tenir, soutenir, défendre pour que cette maison qui se fissure parfois ne craque jamais. Nous, les « petits élus » à portée d'engueulade, nous faisons de notre mieux avec pas grand-chose en mains. Nous gérons au mieux, avec des budgets votés en équilibre, cette petite république dans la grande.

Peut-être un brin « maso » il faut le croire, nous aimons pourtant ce que nous faisons, portés par l'attachement que nous avons envers vous tous, notre village, et cette idée de servir la cause publique et l'intérêt général.

Sans pléthore de cadres et de services autour d'eux, les élus ruraux doivent savoir tout faire par eux-mêmes ou presque. Quand nous ne sommes pas juriste, médiateur ou géomètre, nous devenons un travailleur social ou un conseiller auquel on vient facilement se confier en proximité.

C'est à la fois difficile, presque parfois impossible, mais c'est ce qui rend notre fonction tellement exigeante et au combien passionnante. Les élus ruraux sont les « couteaux multifonctions » de nos territoires et nos mairies la porte d'entrée du service public car, quand « on ne sait pas », quand on ne sait plus vers qui se tourner, on va voir son maire... cette proximité est irremplaçable.

Depuis 2008, je reste ainsi un maire aussi investi qu'au premier jour :

Heureux d'agir,

Heureux de faire battre le cœur de notre village,
Heureux de soutenir nos acteurs économiques et agricoles,
Heureux de travailler aux côtés de nos autorités civiles et militaires,
Heureux d'incarner le service public,
Heureux d'animer votre municipalité investie dans la modernisation de votre commune,
Heureux enfin de donner avec vous toutes et tous sens à notre République.

Pour tout cela, que chacune et chacun soit remercié pour son œuvre.

J'en viens maintenant à ce qui aura marqué la vie communale en 2024. Comme vous avez pu souvent le voir dans la presse écrite ou sur la chaîne de télévision régionale France 3, les activités et les réalisations ont été nombreuses grâce des élus qui ne comptent pas leur temps et empiètent sur leur vie personnelle souvent afin de vous servir.

Je voulais ici tous les remercier à cet instant. Etre élu municipal, c'est donner beaucoup, c'est donner plus, c'est donner encore. Votre Maire et ses Adjointes sont ainsi très souvent présents à la Mairie jusqu'au dimanche soir. En regardant défiler sur le diaporama qui montre par l'image ce qui s'est passé l'an dernier, certains pourraient penser que tout arrive facilement mais en réalité, il n'en est rien. Rien n'arrive au hasard et assis sur son canapé. Si le mandat municipal est pour moi le plus beau, il n'en demeure pas moins celui qui exige le plus d'investissement personnel.

Votre commune est hyper active et je crois pouvoir le dire obtient de belles réussites, mais pour cela, il faut que vous sachiez que votre Maire consacre en moyenne 35 heures par semaine aux affaires municipales. Certains d'entre vous l'ont bien compris ; ils viennent le samedi et le dimanche, dans la maison commune où ils sont sûrs de nous trouver.

Mais revenons aux réalisations de l'an passé :

- La première et sans doute la plus importante pour notre quotidien est l'installation d'un pylône de téléphonie mobile qui dessert enfin le centre-bourg. Nous y serons arrivés grâce à la ténacité de **Nicolas**, notre Adjoint en charge notamment de la communication. Désormais, les services publics communaux sont joignables et travaillent plus facilement qu'auparavant. Nous avons commencé à alerter les services de la Préfecture en 2001 sur la nécessité impérieuse de supprimer cette zone blanche ! Comme quoi, les mandats longs, ça sert ! Nous remercions notre camarade **Stéphane DESTRUAUD**, Conseiller Départemental présent avec nous ce soir. Merci à toi, Stéphane d'avoir appuyé notre demande de pylône.
- La Poste a fait son retour dans le service public communal après avoir quitté St Jean Ligoure en 1954 : Voici un deuxième exemple qui démontre que lorsqu'on se bat et que l'on avance des arguments, rien n'est jamais perdu. Nous travaillions sur ce dossier depuis 6 ans.
- Cette salle des fêtes a été équipée d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation similaires à ce que nous avons déjà dans la salle associative « Pradou ». Vous pouvez constater vous-même ce soir du rendu des images qui sont diffusées ainsi que de la qualité du son. Si le vidéoprojecteur est à la disposition de tous, la sonorisation trop fragile ne sera pas prêtée afin de conserver ce matériel en excellent état.
- Nous avons fait l'acquisition d'un chapiteau qui nous rend totalement autonomes. Il est à la disposition de nos associations communales qui en feront la demande. Nos amis voisins de Saint-Priest-Ligoure vont en faire de même.
- 211000€ ont été investis dans la reconstruction des routes qui ont été endommagées par l'orage du 17 septembre. J'adresse mes remerciements à Mr le Président du CD87 et à sa première VP qui se sont déplacés à plusieurs reprises, préoccupés par nos difficultés.
- Deux stores électriques à alimentation solaire ont été posés aux fenêtres des salles de classes afin d'améliorer le confort de nos écoliers.
- Trois paratonnerres protégeant l'Ecole, la Mairie et l'Eglise ont été installés. Ces équipements protègent nos édifices publics communaux, ces équipements vous mettent avant tout à l'abri de la foudre lorsque vous vous trouvez dans les espaces publics extérieurs et c'est bien le plus important.
- Conscients que la ressource en eau est un bien inestimable, nous avons fait remplacer la canalisation en fonte de l'ancienne production d'eau potable communale afin d'amener ce précieux liquide au cœur du bourg.

- Soucieux d'accompagner la scolarité de nos écoliers, six tablettes numériques ont été remises aux enfants ayant achevé leur scolarité dans notre école. Ce geste est rare à l'échelle d'une commune de 500 habitants, mais le conseil municipal très attaché à l'égalité des chances entre ces jeunes souhaite leur donner les moyens de poursuivre leurs études avec de bons outils numériques.
- Les « pied-à-terre » commerciaux ont pris du retard en raison de difficultés d'ordre administratif, mais désormais tout va bien et l'appel d'offres va être lancé dans les prochaines semaines.
- Le renforcement du réseau électrique du bourg a été effectué grâce à nos amis du Syndicat Energies Haute-Vienne. Nous n'attendons plus que le nouveau transformateur mais les délais de sa fabrication en Espagne sont d'environ 6 mois. La fin de ce chantier est prévue en mars 2025.
- Le saule qui se trouvait à côté du poulailler dans le parc Jean-Christophe FAURE a été abattu car celui-ci était devenu dangereux.
- Des panneaux « village d'avenir » ont été apposés aux entrées d'agglomération. Ce label signale les petites localités rurales qui se distinguent par leur dynamisme, leur vitalité et la pertinence de leurs projets.

Voici les principaux chantiers menés par vos élus. Ils ont bénéficié de subventions dont quelques-unes proviennent de l'Etat ; mais la plupart ont été votées par le Conseil Départemental.

Si votre commune est très dynamique, elle le doit essentiellement à nos amis élus départementaux qui se montrent très généreux à notre rencontre. Mais, tout comme la commune, les départements se sont vus retirer leurs recettes fiscales. La situation est même pire que pour la commune car tous les leviers fiscaux leur ont été enlevés. Je laisserai **Jean-Louis NOUHAUD** vous apporter plus de précisions dans quelques minutes, mais, si Paris ne se décide pas à honorer ses arriérés et à remettre de vraies recettes pérennes, la collectivité départementale va se retrouver rapidement en très grande difficultés. N'oublions jamais que le tandem « Commune / Département » fonctionne ensemble. Si l'un tombe, l'autre n'ira pas très loin c'est certain et tout le monde le dit : aucune autre collectivité pourra apporter la même qualité de service que ces deux-là !

Depuis que je suis élu, nous n'avions jamais eu l'honneur de recevoir le premier représentant de l'Etat en Haute-Vienne. En novembre dernier, **Monsieur le Préfet** nous a rendu visite, accompagné d'une délégation des services de l'Etat. Comme vous avez pu le lire dans la presse, **Monsieur le Préfet** a salué les nombreuses réalisations menées à bien au fil des ans. Il a été agréablement surpris par notre dynamisme qui se remarque a-t-il dit. L'occasion m'a été fournie de remercier les différentes administrations pour leur accompagnement au quotidien. Elles sont trop souvent victimes de minorités bruyantes, ces « anti tout » qui attendent tout de notre République sans rien lui apporter. Je citerai ici les services de **l'Office Français de la Biodiversité** qui accomplissent chaque jour des missions complexes, de plus en plus souvent au péril de leur vie. Ces agents courageux ont toute ma reconnaissance.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer à Limoges notre ancien Président de la **République François HOLLANDE** en fin d'année dernière. Celui-ci a encouragé le conseil municipal à tenir le cap dans l'intérêt de vous tous. Il a émis le souhait de venir visiter notre belle petite localité en début d'année et de rencontrer les élus et les forces vives.

Côté divertissement, nous avons accueillis « **la culture au grand jour** » et le record de public a été battu : non seulement la salle était pleine ; mais également la cour et le porche. Décidément, cette manifestation offerte par le département dans chacune de ses communes fait un carton.

Chaque mois, en partenariat avec l'association « Ciné Plus Limousin », des séances de cinéma sont organisées dans cette salle des fêtes. Les films projetés ont en règle générale moins de 6 mois et les prix abordés sont très inférieurs à ceux pratiqués dans les salles de Limoges. Grâce à l'application « panneapocket » et aux mails que Céline vous poste quelques jours avant, nous assistons à une remontée des effectifs. Merci à toi, Pierre d'avoir cru en notre petite commune.

Notre fête de la Saint-Jean a été annulée en raison de la décision du président de la République de dissoudre l'assemblée... avec les résultats électoraux que tout le monde connaît. Il est clair qu'en 2025, nouvelle dissolution ou pas, la fête de la Saint-Jean aura lieu.

En fin d'année dernière, j'ai accepté la démission sans exécution de son préavis d'un agent des services techniques. C'est la première fois que je suis amené à vivre une telle situation mais une enquête de Gendarmerie est en cours et il m'est interdit de communiquer sur le sujet. J'y reviendrai largement le moment venu. Pour le remplacer, nous avons eu le plaisir d'accueillir **Cyril** qui nous arrive par mutation de la Corrèze. Celui-ci a rapidement pris ses marques, et nous sommes extrêmement satisfaits de son engagement à votre service. Voici en ordre de marche notre service technique. Du côté de la cantine scolaire, il en est de même avec notre désormais célèbre cuisinier en la personne de **Cédric** dont la réputation a depuis bien longtemps dépassé les limites de la vallée de la Ligoure. C'est lui qui vous a préparé les toasts que nous allez pas tarder à apprécier.

Au secrétariat de Mairie, **Cathy**, notre dévouée secrétaire de mairie en poste depuis 1995 s'approche doucement de la retraite. Sa remplaçante est prête à prendre le poste le moment venu. Elle est dotée d'une forte expérience et parmi toutes ses missions, elle aura la charge d'encadrer l'ensemble des agents communaux.

A la fin de ce mandat, les personnels des services publics communaux auront été entièrement renouvelés. Nos dévoués agents donnent déjà une nouvelle dynamique et vous allez vous en apercevoir très rapidement au cours de l'année.

Qu'il me soit permis de les remercier tous pour leur implication car, sans eux, et seuls nous ne sommes rien, mais ensemble, nous sommes tout.

Mais passons aux projets :

Cette année 2025 montre si besoin était que votre équipe municipale est déjà dans la préparation des budgets et des futures réalisations :

- 2025 verra la fin de la réalisation des « pied-à-terre » commerciaux avec l'installation de **Pauline COURTOIS**, Diététicienne et magnétiseuse dans son local. **Pauline** a eu beaucoup de patience, mais elle va enfin pouvoir exercer dans un local aménagé pour elle.
- Nous envisageons la rénovation de la statue de Saint-Jean-Baptiste qui domine le portail de notre Eglise. Cette opération très coûteuse marque le coup d'envoi de la future rénovation totale de l'Eglise. En effet, nous devons traiter les façades extérieures afin d'empêcher les infiltrations. A l'intérieur, d'importants travaux devront être engagés. Naturellement, vu leur coût, plusieurs tranches seront nécessaires pour redonner son lustre à notre plus ancien bâtiment communal.
- Deux appartements sont en cours de rénovation. La dernière chaudière fioul a été remplacée par une pompe à chaleur.
- De nouveaux jeux pour les petits et les grands vont être installés aux beaux jours afin de compléter ceux déjà présents.
- Les plaques de rues vont être posées dans les différents hameaux.
- Les édifices publics communaux vont faire l'objet de travaux de peinture de grande ampleur ;
- Une nouvelle fontaine de style, en fonte sera installée au cimetière. Elle sera implantée sur une zone en pavés identiques à ceux que nous utilisons déjà dans le bourg. Un banc permettra aux personnes se rendant au cimetière de se reposer quelques instants dans ce lieu de mémoire.
- Une nouvelle tranche de voirie des hameaux va être inscrite au budget. Comme dans beaucoup de communes, nous constatons une dégradation des routes. Le CD87 souhaite continuer à nous subventionner, mais, à l'heure où nous devons engager plus d'argent dans la rénovation du réseau, j'ai bien peur que l'assemblée départementale ne puisse pas nous accompagner plus.
- 2025 sera l'année où nous allons rétablir la continuité écologique du petit ruisseau de « La Goutte » en partenariat avec mes collègues et amis ici présents de la Fédération de Pêche et de protection du milieu aquatique, ainsi qu'avec les équipes du SABV. Monsieur le Président, **Cher Philippe**, je voulais dire ici ce soir combien les services du **S.A.B.V.** sont efficaces et réactifs. Ils n'ont pas compté leur temps et leur énergie afin que cette réalisation aboutisse aujourd'hui. Lorsque les travaux seront achevés, nous aurons grandement réduit le risque d'inondations ; même si nous devons rester humbles et prudents face à des phénomènes climatiques de plus en plus violents. Nous allons également permettre à ce petit cours d'eau de retrouver une vie aquatique qu'il avait perdue depuis longtemps. L'exemple récent de la restauration d'une

frayère à brochets sur la Vienne au niveau de Panazol en est la preuve : six mois ont suffi pour que le milieu se régénère. Avec mes collègues de la Fédération de Pêche, nous allons faire un état des lieux de ce cours d'eau avant d'engager les travaux et nous effectuerons un suivi post travaux afin de démontrer – une fois de plus – que la vie reprend vite ses droits lorsque l'Homme le lui permet.

Voici énumérées les plus importantes opérations.

Du 22 février au 02 mars 2025 se déroulera le salon de l'agriculture avec à l'honneur cette année « **houpette** », vache égérie qui portera haut les couleurs de la meilleure race à viande : La Limousine ! Je me rendrai à ce salon pour soutenir et encourager nos copains agri. Vous êtes toutes et tous les bienvenus sur le superbe stand du Conseil Départemental qui rassemble des artisans, entreprises et associations tous ambassadeurs de notre beau département et de la marque « Limousin nouveaux horizons ». La Fédération départementale de pêche y sera présente avec son célèbre simulateur de prises qui « cartonne » selon les termes du **Président LEBLOIS**.

Avant de laisser la parole à notre Conseiller Départemental, je voudrais adresser nos remerciements à nos Gendarmes et à nos pompiers. Comme j'aime à le rappeler, avec eux, nous sommes les trois services publics prêts à vous porter assistance 24h sur 24. Vous ne le voyez que lorsque vous êtes concernés, mais il nous arrive de nous lever en pleine nuit pour les accompagner. Cette année verra la construction de la caserne du centre de secours.

Si les discussions sur la participation financière de chaque commune ont parfois été vives, nous n'en retiendrons que les futurs locaux modernes et parfaitement adaptés aux besoins de ce centre très dynamique grâce à l'implication de son chef. Merci à toi **Johan** : tout comme nous, élus locaux, tu te lèves chaque jour avec la même envie de servir et c'est un vrai plaisir de travailler avec toi.

Mes remerciements s'adressent également à nos deux enseignantes et à mes deux collègues Maires, **Bernard** et **Philippe** très impliqués avec nous dans cette école publique et laïque à laquelle nous tenons tant.

J'ai une pensée émue pour notre ami **Stéphane PATIER** qui a dû quitter ses fonctions de Maire de Pierre-Bufferie en raison de sa maladie. Lui aussi a servi sa commune la plupart du temps dans l'ombre, avec sa modestie qui le caractérise, et nous ne devons pas l'oublier.

J'ai également une pensée pour **Gilles PICHOU**, agriculteur sur les communes de St Priest et de St Jean qui, a quelques semaines d'une retraite bien méritée a été mortellement atteint par l'un de ses animaux. Nous étions nombreux à assister à ses obsèques mardi dernier. Ceci rappelle à chacun que nos amis agriculteurs font un métier pénible et non sans risque, du lundi au dimanche, avec peu ou pas de congés, afin de nous permettre de nous nourrir. Je suis peiné par le « **bashing** » dont ils sont victimes. Ils ont toute la reconnaissance de leur municipalité.

Nos vies sont faites de peines et de joies. Il en est ainsi et nous n'y pouvons rien. Ensemble et réunis, je suis convaincu qu'il fera très bon vivre à Saint-Jean-Ligoure en 2025. Pour cela, vous savez que vous pouvez compter sur notre engagement sans faille.

De beaux projets rendant service à chacun devraient aboutir dans les années à venir mais, un peu de suspens, vous les découvrirez dans la profession de foi, lors des prochaines municipales.

Vive la République laïque, Vive Saint-Jean-Ligoure »

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du samedi 16 novembre 2024

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Etaient présents : Madame **Céline CHEYRONNAUD** et Messieurs **Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Laurent LEBRAUD, Louis FAUCHER, Simon VIGNAUD, Gilles DECONCHAT** et **Fabrice REYROLLE.**

Etaient absents avec procuration : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Corinne BOUILHAGUET** (procuration à Céline CHEYRONNAUD), et **Eddy COIFFE** (procuration à Nicolas DE JESUS).

Etaient absents : **Frédéric PIDEILL** et **Jérôme GOURCEROL.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Simon VIGNAUD** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – DELIBERATION – CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS DE PIERRE-BUFFIERE. PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2022 le Conseil a donné un avis favorable à la participation financière de la commune pour la construction du futur centre de secours de Pierre-Bufferière, pour un montant maximum de 33 000.00 €

Suite à l'ouverture des plis et du calcul de la répartition du financement par commune, la part demandée pour Saint-Jean-Ligoure serait de **13 688.23€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle son accord pour la participation financière de notre commune à la construction du Centre de secours des pompiers de Pierre-Bufferière et dit que cette somme sera prévue au budget 2025 et versée en une seule fois

II – DELIBERATION – ADMISSION DE LA COMMUNE DE CHATEAU-CHERVIX AU SYNDICAT VBG POUR LE TRANSFERT DE LA COMPEETENCE EAU POTABLE

- Vu les statuts du Syndicat mixte d'Alimentation en Eau potable Vienne-Briançonnais-Gorre et notamment l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1 ;

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2024 approuvant l'adhésion de la commune de Château-Chervix pour le transfert de la compétence Eau potable au sein de l'établissement public du syndicat Vienne-Briance-Gorre ;

Considérant que cette délibération entraîne une modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du CGCT il convient que chaque membre du Syndicat se prononce sur la modification des statuts

Monsieur le maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion au Syndicat et sur la modification des statuts suite à cette adhésion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit qu'il approuve l'adhésion de la commune de Château-Chervix au Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre à compter du 1^{er} janvier 2025
- Qu'il approuve la modification de l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1 des statuts votés en date du 25/09/2024 concernant le périmètre du territoire syndical et d'approuver le projet de modification des statuts du syndicat VBG suite à cette adhésion.

III – DELIBERATION – RYTHMES SCOLAIRES. MAINTIEN DE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Monsieur le Maire rappelle que suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Ligoure s'était prononcé, par délibération en date du 8 mars 2018, en faveur de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018, renouvelé par délibération en date du 30 octobre 2021

Le Conseil d'école a donné un avis favorable à cette reconduction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur du maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2025, et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération.

IV – DELIBERATION – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025 A 2028 DU CDG87

Le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique, de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Relyens SPS

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

❖ Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 90%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	9.33%	

Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

❖ Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.39 %	

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative. Cette participation a été fixé à 0.50 % du total des cotisations par le Conseil d'administration du CDG87 en date du 25/09/2024.

D'autoriser le Maire à signer les contrats et conventions en résultant.

V – DELIBERATION – MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Le Conseil Municipal,

- Vu le budget primitif 2024
- Vu l'état des dépenses d'investissement de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre 21 : 26 392.00 € (105 568.00 € au budget 2024)

Chapitre 23 : 164 769.00 € (659 076.70 € au budget 2024)

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

VI – DELIBERATION – RPI ECOLES – DIRECTION UNIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Education Nationale donne la possibilité aux écoles organisées en regroupement pédagogique intercommunal de ne conserver qu'une seule direction.

Les enseignants des trois écoles de notre RPI (Saint-Priest-Ligoure, Janailhac et Saint-Jean-Ligoure) étant favorables, ainsi que les conseillers des communes de Saint-Priest-Ligoure et de Janailhac, Monsieur le Maire propose aux élus de se positionner sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'organisation en direction unique pour les trois écoles du RPI

VII – DELIBERATION – PRET RELAIS LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA VEYSSIERE » - CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le prêt relais de 2 ans arrive à son terme en décembre 2024, il conviendrait de reconduire le financement pour la somme de 50 000 €

Après consultation des établissements financiers, il s'avère que la meilleure proposition vienne de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin (seule banque à proposer des prêts relais à taux fixe dont le capital est remboursable lors de la vente des lots) à un taux fixe de 3,04 %, pour une durée de 2 ans, remboursement trimestriel, frais de dossier de 50 €, pour un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder sans autre délibération et à son initiative au déblocage des fonds.

VIII – DELIBERATION – SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) – CREATION DE DEUX COMMERCES EN CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a obtenu une aide de 74.109,60€ au titre de la D.E.T.R. pour la création de deux commerces dans le RDC d'un immeuble communal vacant, Avenue des Tilleuls.

Monsieur le Maire rappelle le coût des travaux très élevé pour la mise aux normes d'accessibilité et d'isolation de ces «pied-à-terre» commerciaux ; soit 247.030,00€ H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une aide complémentaire au titre de la D.S.I.L. d'un montant de 87.634,40€ afin que le reste à charge soit supportable par le budget communal.

Plan de financement espéré :

I – DETR Préfecture (30%) Obtenu	74109.60€
II – DSIL Préfecture (35%) Sollicitée	87634.40€
III – Conseil Départemental 87 (15%) Obtenu	35800.00€
IV – Fonds propres de la Commune (20%)	49406.00€
TOTAL H.T.	247030.00€

IX – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°04 – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
		Sommes	Chapitre et article	Sommes
Provision créance éteinte	6542	- 1 100.00 €	6817	1 100.00 €
Chaudière	21352	- 24 000.00 €	2158	24 000.00 €
Sonorisation	2313	- 12 500.00 €	21838	12 500.00 €

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Détails de cette décision modificative budgétaire :

A) Provision pour créance éteinte :

C'est l'annulation partielle d'une dette d'un particulier à la commune.

B) Chaudière :

C'est le remplacement de l'ancienne chaudière fioul équipant l'immeuble locatif de la « Maison Gizardin » au N°2 de l'Avenue des Tilleuls par une pompe à chaleur air eau.

C) Sonorisation :

C'est l'installation d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation fixe dans la salle des fêtes.

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

X – DELIBERATION VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (Z.A.E.n.R)

Monsieur le Maire indique aux élus qu'à la demande de Madame la Sous-préfète référente aux énergies renouvelables, il y a lieu de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (Z.A.E.n .R.) telles que définies lors d'une séance antérieure du Conseil municipal.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
- Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;
- Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;
- Vu la demande exprimée le 9/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) jointe à cette délibération ;
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté de Communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus.

XI – AFFAIRES DIVERSES

A) – VISITE DE MONSIEUR LE PREFET

Monsieur le Préfet est venu rencontrer Monsieur le Maire et les Adjointes le mercredi 06 novembre 2024. Il était accompagné de Mr. Stéphane NUQ, Directeur de la DDT, de Mr. Vincent MOOG, Adjoint au chef de bureau du service interministériel de défense et de protection civile, de Mr. le Major de Gendarmerie Fabien MASSOTEAU, de Mr. le Président de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne et son directeur, de Gilles DECONCHAT, Président du festival de l'agriculture de Panazol, de plusieurs Chefs d'entreprises et des agriculteurs, de Céline CHEYRONNAUD, 1^{ère} Adjointe et de Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur le Préfet a salué l'important travail effectué en matière d'aménagement de la commune par les élus et leur Maire.

B) – SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Nicolas DE JESUS, Adjoint en charge des services techniques annonce aux élus l'arrivée par mutation de Monsieur Cyril VALOO en tant qu'agent titulaire des services techniques par voie de mutation.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du samedi 21 décembre 2024

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Étaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET**, et Messieurs **Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Laurent LEBRAUD, Louis FAUCHER, Eddy COIFFE, Gilles DECONCHAT** et **Fabrice REYROLLE.**

Étaient absents avec procuration : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Frédéric PIDEILL** (procuration à Céline CHEYRONNAUD), et **Simon VIGNAUD** (procuration à Nicolas DE JESUS).

Était absent : **Jérôme GOURCEROL.**

Secrétaire de séance : **Madame Corinne BOUILHAGUET** a été désignée en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – DELIBERATION MISE EN AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Vu les articles L.1412-1 et L.2221-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent qu'une collectivité qui exerce une activité qualifiée de SPIC doit obligatoirement individualiser cette activité industrielle et commerciale dans un budget annexe dédié, doté a minima de l'autonomie financière.

Considérant qu'actuellement, le budget annexe assainissement ne dispose pas de compte financier propre (compte 515) et qu'il est rattaché au budget principal de la commune par un compte de liaison 451.

Il est proposé au Conseil municipal de régulariser la situation au 1^{er} janvier 2025, en dotant le budget annexe assainissement de son propre compte 515.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la création au 1^{er} janvier 2025 d'un compte au trésor distinct pour le budget annexe assainissement.

II – DELIBERATION REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025
- Vu la délibération n°2024-97 du 15/10/2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,
- Vu la convention de mandat en date du 02/06/2017 conclue entre La commune et le Service des Eaux des 3 Rivières (SE3R) sur le fondement de l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement / part collectivité de la redevance assainissement par SE3R qui

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

facture conjointement l'eau et l'assainissement, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE1704988J).

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à 0.28 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrepartie pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Considérant qu'il appartient au Service des Eaux des 3 Rivières de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujéti à la TVA au taux de 10% (métropole)

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Décide :

- De fixer à 0,084 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- Que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

III – DELIBERATION LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Pour faire face aux augmentations du coût de l'électricité, du fioul domestique, du gaz et de l'eau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête ainsi les tarifs de location de la salle des fêtes à dater du 1^{er} janvier 2025 :

- Location de la salle et de sa cuisine pour les habitants de la commune et de l'intercommunalité : 160.00 €
- Location de la salle et de sa cuisine pour les personnes hors commune et intercommunalité : 260.00 €
- Participation aux frais de chauffage obligatoire du 15 octobre au 15 avril : 40.00 €
- Gratuité pour les associations de la commune.

Une copie de l'assurance Responsabilité Civile au nom de la personne qui loue sera demandée aux utilisateurs lors de la réservation, ainsi qu'un chèque de caution de 400.00 €

Un exemplaire complet de la convention de location, signé par les deux parties, sera remis au locataire et transmis pour paiement au SGC de Saint-Yrieix-La-Perche

Si les locaux ne sont pas rendus propres par les utilisateurs, la prestation de remise en état par les employés communaux sera facturée 200.00 €

Si du matériel est détérioré, les frais de réparation ou de remplacement seront intégralement facturés aux utilisateurs sur la base de la valeur d'achat de renouvellement

IV – DELIBERATION MANDATEMENT DES DEPENSES 'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 16 NOVEMBRE 2024)

Suite à l'évolution du programme de gestion de la comptabilité Publique, Monsieur le Trésorier a demandé de détailler les chapitres 21 et 23. Cela n'entraîne aucune modification d'utilisation de ces deux chapitres en cas de besoin.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L1612-1
- Vu le budget primitif 2024
- Vu l'état des dépenses d'investissement de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre 21 : 21 125.00 € (84 500.00 € crédits ouverts, votés BP et DM 2024)

- Article 21534 = 12 000.00 €
- Article 2158 = 1 000.00 €
- Article 21578 = 6 125.00 €
- Article 21838 = 2 000.00 €

Chapitre 23 : 73 920.00 € (295 683.37 € crédits ouverts, votés BP et DM 2024)

- Article 2313 = 59 200.00 €
- Article 2315 = 14 720.00 €

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

V – DELIBERATION CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS DE NEXON – PAIEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 12 février 2022 qu'ils ont décidé de donner un avis favorable à la participation financière de la commune pour la construction du futur Centre de Secours des Pompiers de Nexon pour la somme de 687.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle son accord pour la participation financière de notre commune à la construction du Centre de Secours des Pompiers de Nexon, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la commune de Nexon, dit que cette somme sera prévue au budget 2025 et versée en une seule fois (comme cela était précisé dans la délibération du 12 février 2022)

VI – DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°05 – EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2024

Présents : Mmes CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET

Mrs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, FAUCHER, COIFFE, DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD et de S. VIGNAUD à N. DE JESUS

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Réintégration frais d'études :				
Recettes			2031 (041)	8 400.00 €
Dépenses			2313 (041)	8 400.00 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VII – DELIBERATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2024

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET

Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, FAUCHER, COIFFE, DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD et de S. VIGNAUD à N. DE JESUS

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes:

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Intérêts emprunt :	627	25,00€	66111	25,00€

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VIII – AFFAIRES DIVERSES

A) – CEREMONIE DES VŒUX A LA POPULATION

Monsieur le Maire informe les élus que la cérémonie des vœux à la population se déroulera le 31 janvier 2025, à la salle des fêtes, à partir de 18h30.

B) – SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Monsieur Nicolas DE JESUS, Adjoint en charge des services techniques communaux fait part de sa grande satisfaction quant à l'arrivée de Monsieur Cyril VALOO en tant qu'agent titulaire et à temps complet. Cyril a procédé à un inventaire complet du matériel existant et l'a consigné dans un registre. Un nettoyage et un important rangement des locaux ont été effectués et il achève actuellement les travaux de remise en peinture de l'immeuble locatif « Main Gizardin » du 2, Avenue des Tilleuls. Cela permettra d'installer un nouveau locataire.

L'intégration de Monsieur Cyril VALOO avec ses autres collègues s'est très bien déroulée.

Monsieur le Maire complète l'intervention de l'Adjoint en indiquant que le service de la cantine scolaire ainsi que celui des services techniques font preuve d'une grande efficacité et que les personnels sont très investis dans leur travail.

C) – VIDEOPROJECTEUR ET SONORISATION DE LA SALLE DES FETES

L'entreprise PUBLISONS s'est engagée à ce que le matériel soit fonctionnel pour la cérémonie des vœux à la population.



CEREMONIE DU SOUVENIR DE ST-JEAN-LIGOURE



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Cette cérémonie du 11 novembre a connu l'une des plus fortes affluences depuis 2008 ! La présence de nos amis pompiers témoignent des liens d'amitiés entretenus avec la municipalité de Saint-Jean-Ligoure.



CEREMONIES DE ST-PRIEST-LIGOURE ET DE JANAILHAC



Comme à l'accoutumée, à **Saint-Priest-Ligoure**, le rassemblement a lieu devant le parvis de la Mairie. Puis, ensuite, le cortège emprunte la route départementale en direction du monument aux morts situé non loin de l'Eglise.

Les rares gouttes de pluies n'ont pas perturbé le rassemblement du cortège constitué d'adultes et d'enfants. Quelle expression sur le visage de nos jeunes écoliers du rassemblement pédagogique de la Vallée de la Ligoure.

Sur la photo ci-dessous, à Janailhac ce sont également des jeunes qui ont ouvert la marche empreinte de recueillement.



« INSIGNES DES JOURNEES » : LES ANCESTRS DU BLEUET DE FRANCE

Nous complétons les pages des cérémonies du souvenir par une présentation d'insignes des journées » qui étaient distribuées à l'occasion de cérémonies publiques. On en trouve encore dans des boîtes remises dans certains greniers. Nous devons cette collection à **Mr et Mme MAHOT** qui nous les ont aimablement prêtées.



Mais revenons sur l'origine de ces insignes. Lors de la première guerre mondiale, un élan de patriotisme sans précédent a vu le jour en France.

Il s'est traduit de façon spectaculaire de différentes façons.

Pour impliquer les Français dans l'effort de guerre et de n'oublier personne, des plus riches aux plus humbles, des journées de quête

vont voir le jour. En contrepartie de leur obole, les donateurs recevaient divers objets dont celui qui nous intéresse aujourd'hui : les insignes qui pouvaient être en carton, en papier, ou en celluloïd. L'objectif de ces journées est de fournir, grâce aux recettes, des objets de nature à améliorer l'ordinaire de nos combattants : tabac, pipe, papier à cigarette, chocolat, lainages, chaussettes, caleçons, gants, savons, bougies, ...

Le succès de ces journées est tel que l'on vit apparaître un nombre considérable de cartes postales, médailles breloques sur tous les sujets se rapportant à la guerre.

« INSIGNES DES JOURNEES » :

LES ANCETRES DU BLEUET DE FRANCE

La première journée eut lieu les 20 et 25 décembre 1914. D'autres journées seront organisées en 1914 et 1915 et revêtent de nombreux thèmes que vous pouvez découvrir sur les photos présentes dans cet article, issues de la collection **de Mr et Mme MAHOT**. Devant les difficultés financières pour satisfaire les demandes, de nombreuses autres journées verront le jour. En tout, ce fut plus de cinquante mille quêteurs qui ont participé à ces journées, sur toute la France.



« INSIGNES DES JOURNEES » :
LES ANCETRES DU BLEUET DE FRANCE



« INSIGNES DES JOURNEES » :

LES ANCETRES DU BLEUET DE FRANCE



« INSIGNES DES JOURNEES » :

LES ANCETRES DU BLEUET DE FRANCE



Sur les pages précédentes, nous pouvons découvrir des séries dédiées aux Mairies et autres bâtiments Publics de l'époque en flammes.

Sont représentées les villes d'**ARRAS**, d'**YPRES**, de **SAINT QUENTIN** et de **REIMS**.

Ces insignes mesurent environ 40 mm de diamètre pour les rondes, et 30 mm x 46 mm pour les formats rectangulaires.

Sur la photo de gauche, est dessinée « la grande faucheuse » annonçant la mort ; mais également un

médillon à l'effigie de **Louis PASTEUR**. Les insignes étaient reconnaissables à leur petit ruban tricolore rappelant à tous les couleurs de notre Nation. Des insignes ont été éditées également à l'échelle des départements, sur des thèmes spécifiques. Une partie de celles-ci sont rares, ou devenues introuvables. Cherchez bien chez vous, et si vous en trouvez, nous les présenterons dans un prochain journal.



DEUX REPORTAGES DE FRANCE 3 LIMOUSIN

REPORTAGE SUR LE « POINT POSTE »



Crédit photo: Nicolas DE JESUS

La chaîne de télévision « **France 3 Limousin** » s'est déplacée à Saint-Jean-Ligoure pour interviewer **Monsieur le Maire et Nicolas DE JESUS, Adjoint en charge de la communication**, lundi 25 novembre. Le sujet était l'ouverture du « point Poste » et de son caractère original.

Les élus ont rappelé que le temps peut sembler long pour que des projets tels que celui-ci voient le jour, mais, à force de ténacité et de nombreuses heures de travail (cela faisait plus de cinq ans que la municipalité s'impliquait pour faire revenir l'opérateur postal historique. Avec le retour de la Poste au village, preuve est faite que lorsque l'on se bat, un service public peut réouvrir ! C'est ainsi que notre commune de développe chaque jour un peu plus afin de vous faciliter la vie. D'autres dossiers sont en cours, mais il est ici trop tôt pour les évoquer.

REPORTAGE SUR LE RUISSEAU DE « LA GOUTTE »

Un nouveau reportage a eu lieu au village, vendredi 06 décembre 2024. Cette fois, les journalistes ont choisi de nous rendre visite pour parler d'environnement. Nous avons présenté les prochains travaux qui vont consister à remettre dans son lit d'origine le petit ruisseau de « La Goutte ». Le secteur concerné est le pré situé en face de l'école.

Monsieur le Maire a indiqué la nécessité de faire cette opération qui va réduire les effets des crues et, nous l'espérons, éviter de nouvelles crues telles que celles de septembre 1993 et de septembre 2023. L'intérêt pour la collectivité communale est bien de protéger les personnes et les biens. Pour cela, rappelons que la commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde (P.C.S.) dont le P.C. de crise se trouve à l'étage de la salle associative « Pradou ».

Monsieur le Président de la fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques a souligné l'intérêt de rétablir la continuité écologique en raccordant le ruisseau à la rivière « La Ligoure ».

Le S.A.B.V. a expliqué son rôle dans la réalisation des études et dans la collecte de financements.

La presse en a parlé

Journal du 15 novembre 2024

SAINT-JEAN-LIGOURE

La Poste lance un nouveau point de service

Depuis quelques semaines, La Poste propose ses services au sein d'un nouveau Point de service ruralité, situé dans les locaux de la mairie de Saint-Jean-Ligoure.

Ce point de service est ouvert du lundi au samedi. Cette initiative fait partie d'une expérimentation menée en Nouvelle-Aquitaine, dans cinq communes de cinq départements différents dont Saint-Jean-Ligoure en Haute-Vienne.



DIDIER MARCELLAUD ET NICOLAS DE JÉSUS, ADJOINT AU MAIRE. Le nouveau point service devrait faciliter la vie aux gens.

En autonomie ou avec l'aide d'un agent

L'objectif est de créer de nouvelles formes de proximité et de simplifier la vie de ses clients. La Poste, en collaboration avec les mairies, déploie en expérimentation sur un an avec un point de service en ruralité d'un nouveau genre : ce point de service

vient, en complément de son réseau traditionnel - bureau de poste, agence communale et relais commerçants - pour proposer une nouvelle offre de proximité. Concrètement, La Poste met à disposition de la mairie de Saint-Jean-Ligoure, un îlot numérique (un ordinateur, une imprimante et une balance). Les habitants peuvent y affranchir ou déposer leurs lettres recommandées, retirer ou déposer courriers et colis, qui sont ensuite récupérés par le

facteur dans le cadre de sa tournée. Ils peuvent également accéder aux services numériques de La Poste.

Pour les clients de La Banque Postale, un retrait de dépannage est possible (dans la limite de 150 € par période de 7 jours consécutifs). Il est également possible de commander certains services par téléphone, l'achat de timbres, d'enveloppes, de lettre recommandée, etc. Une fois la commande faite par téléphone à la mairie, le facteur la livrera au

moment de sa tournée à domicile. Enfin, cet îlot permet d'accéder aux sites des services publics, d'imprimer ou de scanner les documents nécessaires au traitement de ses demandes. Ces opérations en mairie peuvent se faire en autonomie ou avec l'aide de l'agent municipal présent. Celui-ci est formé aux outils et aux services postaux et dispose d'un smartphone professionnel de La Poste (Smartéo), pour traiter toutes les opérations demandées par les clients.

« La commune s'est battue de nombreuses années pour le retour de La Poste qui a quitté la commune en 1954. À force de ténacité, nous nous réjouissons de son retour en 2024 », a conclu Didier Marcellaud, maire de la commune. ■

Contact. La Poste Point de Service Ruralité - avenue des Tilleuls à Saint-Jean-Ligoure - 05.55.00.61.83. Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 15 heures - 18 heures ; vendredi, samedi : 9 heures - 12 heures.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTIÈREMENT MODERNISÉ

A Saint-Jean-Ligoure, l'éclairage public est entièrement modernisé. Nous en avons régulièrement parlé au travers des précédents « Chabatz d'Entrar » : Voici le parc de l'éclairage public entièrement rénové !

La commune a demandé au **Syndicat Énergies Haute-Vienne** qui gère l'entretien de son éclairage public de transférer tout le parc en technologie Leds, économe, efficace et flexible. Elle a anticipé ainsi la disparition programmée des technologies désormais bientôt obsolètes, et notamment celle des sources en Sodium Haute Pression dont la fin de commercialisation est annoncée pour 2027.

Les structures étant en bon état, les mâts ont été conservés, et seules les lanternes ont été remplacées.



Le **SEHV** a dirigé les travaux réalisés par **l'entreprise DARLAVOIX**.

En tout, 58 points lumineux ont été passés en appareillage Leds dont :

- **40 lanternes de style**
- **18 lanternes fonctionnelles**

Pour mener à bien cette opération, la commune a reçu une aide du **Syndicat Énergies Haute-Vienne** et une du **Conseil Départemental de la Haute-Vienne**.

Les personnes présentes à la réception le vendredi 08/11 à 14h30 et de gauche à droite :

Didier MARCELLAUD, Maire de Saint-Jean-Ligoure, André DUBOIS, Vice-Président du SEHV en charge des Travaux, et David BERTOLLE, chargé d'affaire du SEHV



A PROPOS DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Le **SEHV** est un acteur de l'aménagement du département de la Haute-Vienne et du développement durable. Héritier de l'électrification, il dirige d'importants travaux sur le réseau de distribution dont il est propriétaire au nom des communes. La

loi sur la Transition Énergétique a renforcé son rôle en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie, au service de ses 209 collectivités adhérentes et de chaque habitant du département.

« Pour vous, chaque jour, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime ».



La presse en a parlé

Journal du 06 décembre 2024

SAINT-JEAN-LIGOURE

MODERNISATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ■ Avec l'arrivée de la crise de l'énergie et la flambée des prix de l'électricité, la petite commune de Saint-Jean-Ligoure a fait appel au syndicat énergies Haute-Vienne, pour moderniser son parc de l'éclairage public. Depuis plusieurs mois, tous les foyers sont équipés d'ampoules à led très économes. Les élus ont ainsi anticipé la disparition programmée des anciennes technologies désormais obsolètes et notamment celles des sources en sodium haute pression, dont la fin de commercialisation est annoncée pour 2027. Les structures étant en bon état, les mâts ont été conservés et seules les lanternes ont été remplacées.

Dernièrement, les travaux ont été réceptionnés. Didier Marcellaud, maire de la localité a adressé ses remerciements aux services du Sehv et au président Georges Dargentolles pour les services que rend quotidiennement à la commune ce syndicat.



La presse en a parlé

Journal du 16 novembre 2024

■ SAINT-JEAN-LIGOURE

La zone blanche du bourg a disparu

Depuis quelques jours, les habitants du centre-bourg disposent désormais de la couverture en téléphonie portable 4G. En effet, le chef-lieu de commune était jusqu'alors en zone blanche et il était impossible aux utilisateurs de portable d'émettre ou de recevoir un appel téléphonique dans la totalité du village.

Dès 2001, les élus réclamaient cette technologie indispensable au fonctionnement des services publics communaux. Sans succès. Ce dossier réouvert et porté par Nicolas de Jésus, adjoint en charge de la communication, a bénéficié du programme « New deal » voulu par l'État. Précisons que la construction de l'antenne de télécommunication située à l'arrière du stade de football Jean-Laplaud n'a pas coûté un centime à la commune. Avec le déploiement de la fibre, la petite localité dispose

Crédit photos : Nicolas DE JESUS.



L'ANTENNE. Grâce à cette géante, la couverture téléphonique sera transformée.

maintenant de ces technologies indispensables aux citoyens de ce territoire rural dynamique. ■

La presse en a parlé

Journal du 18 novembre 2024

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE / PAYS ARÉDIEN

SAINT-JEAN-LIGOURE

Le préfet Pesneau à l'écoute des élus

François Pesneau, préfet de la Haute-Vienne, s'est déplacé à Saint-Jean-Ligoure, à la rencontre de Didier Marcellaud, le maire, et de ses adjoints, mercredi 6 novembre.

A cette occasion, Didier Marcellaud s'était entouré des entreprises qui effectuent régulièrement des travaux de grande qualité pour la collectivité : Gilles Deconchat, président du festival de l'agriculture de Panazol, Jean-Christophe Boireau et Pierre Pommeret, directeur de la fédération de pêche, Stéphane Nuq, directeur de la direction départementale des territoires ainsi que plusieurs agriculteurs de la commune.

Comprendre les réalités de terrain

Didier Marcellaud a tenu à remercier chaleureusement les différents services de l'Etat qui apportent à la commune de précieux conseils. « Les interlocuteurs des différents services apportent systématiquement une réponse à nos questions. Dotés



RENCONTRE. Autour du maire Didier Marcellaud *au micro*, le préfet Pesneau et la première adjointe Céline Cheyronnaud (*à gauche sur la photo*) et le deuxième adjoint Nicolas de Jésus (*à droite*).

d'une forte expertise, ils sont à nos côtés », a affirmé le maire, avant de citer le dernier événement majeur à savoir le violent orage du 17 septembre 2023 : « sans le soutien de monsieur l'adjoint au chef de bureau du service interministériel de Défense et de Protection civile et ses différents collaborateurs, la municipalité n'aurait pas pu assumer seule financièrement le coût des travaux ».

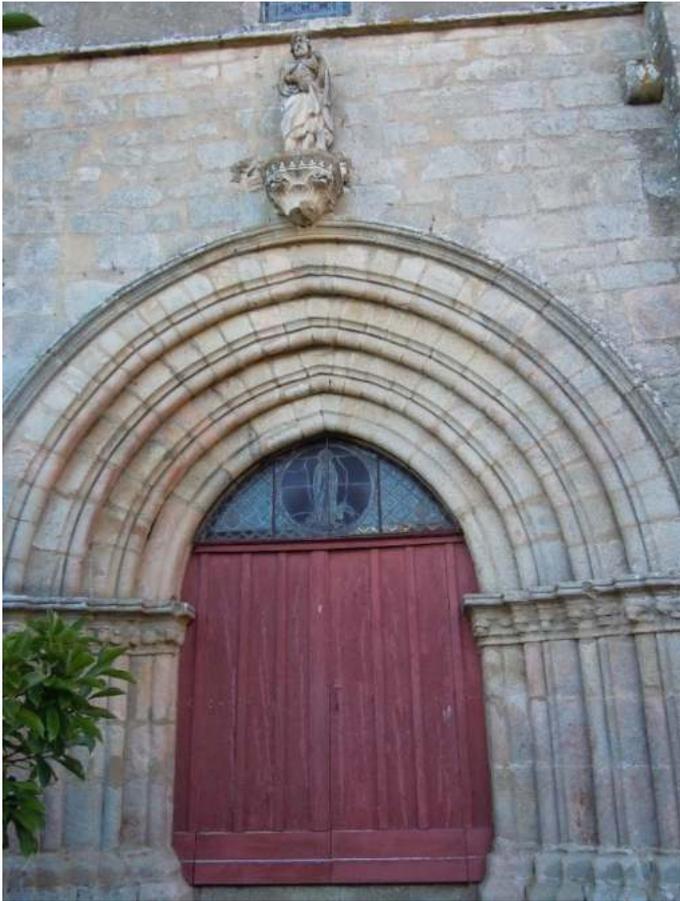
François Pesneau, le pré-

fet a félicité la municipalité pour l'ensemble des opérations conduites : installation de paratonnerres, PC de crise fonctionnel à la salle associative « Pradou », terrain multisports à la disposition de toutes les générations, le réfectoire et la cuisine scolaire qui confectionne également les repas de la commune voisine de Saint-Priest-Ligoure, la mise aux normes des trottoirs du centre-bourg.

Puis, Didier Marcellaud a

présenté au préfet et aux services de l'Etat le ruisseau de La Goutte, responsable de plusieurs inondations ces dernières années. Celui-ci va reprendre son lit naturel à l'issue des études conduites par le SABV avec le soutien de la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques particulièrement investie dans ce dossier. Cette demi journée d'échanges fructueux s'est achevée par un temps de convivialité. ■

EGLISE - RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

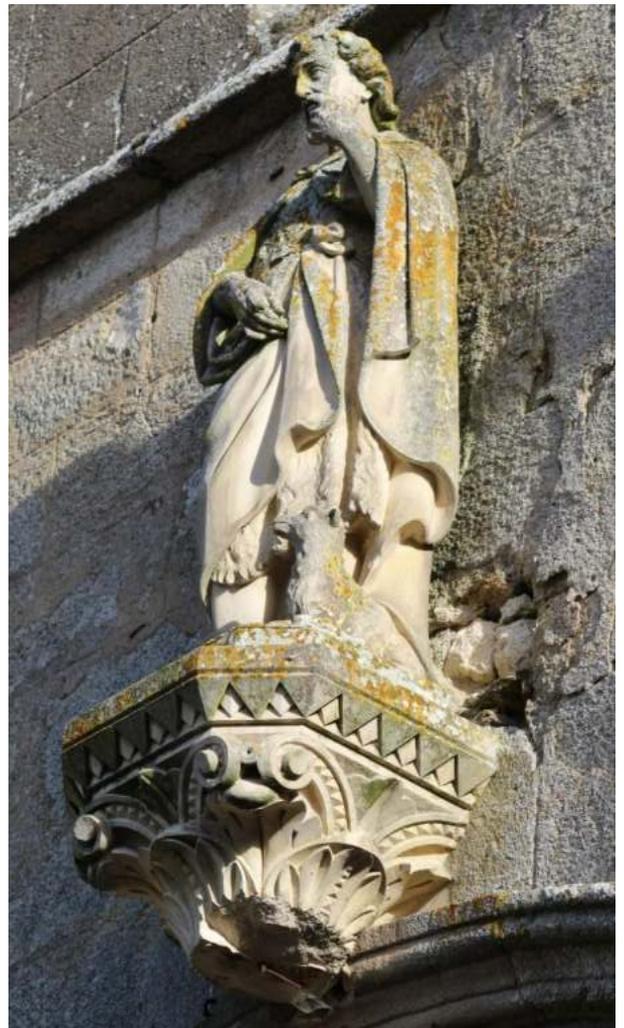


Il surveille nos allées et venues, surplombant le portail d'entrée occidental de l'Eglise portant son nom. Vous l'avez deviné, nous parlons bien de **Saint-Jean-Baptiste**.

La statue très dégradée doit être restaurée assez rapidement si nous voulons la sauver. Ensuite, elle prendra place à l'intérieur de l'Eglise car la pierre la constituant est devenue trop fragile pour continuer à affronter les outrages du temps.

Une copie de l'œuvre originale sera réalisée dans une entreprise spécialisée située dans la région de Périgueux. Celle-ci est désormais célèbre car c'est dans cette entreprise qu'ont été restaurées de nombreuses statues de **Notre Dame de Paris**.

Le montant de cette opération est très élevé : il s'élève à la somme de **56.800,26€ T.T.C.** Pour cela, la municipalité a sollicité deux financeurs : la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (D.R.A.C.) et la **Fondation du Patrimoine** qui va lancer une souscription. Les dons des particuliers seront déductibles de vos impôts. Mais nous en reparlerons prochainement.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

« Pour vous, chaque jour Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime ».

SYNDICAT D'ELEVAGE DE PIERRE-BUFFIERE

La journée des viandes limousines s'est déroulée le 30 Mars 2024 à SAINT-PAUL. Après quelques inquiétudes liées à la météo, les membres du Syndicat d'élevage de PIERRE-BUFFIERE ont proposé un évènement de qualité sous un ciel clément. Le concours de la race bovine Limousine a accueilli 21 éleveurs qui ont présenté 114 animaux adultes. Les éleveurs ont présenté les plus beaux spécimens de leurs élevages. Le public était également au rendez-vous, toujours fidèle à cette manifestation traditionnelle de notre canton. La vente de viande, qui propose de la viande bovine et ovine locale, connaît toujours un franc succès auprès des consommateurs.



Les Jeunes Agriculteurs de Pierre-Bufferière organisent de main de maître toute la restauration de la journée. Nous tenons à remercier tous nos fidèles bénévoles, les éleveurs, les juges, les Jeunes Agriculteurs, le G.V.A., le G.V.A.F. et la municipalité de SAINT-PAUL qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 Mars 2025 à Eyjeaux pour une nouvelle édition de la Journée des Viandes Limousines avec le comice agricole et la vente de viande, d'autres animations.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière, son président et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DE LA VALLÉE DE LA LIGOURE



Le Jeudi 03 Octobre dernier s'est déroulée l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves des écoles du **R.P.I.**, Les 3 Crayons bleus. Cette assemblée générale a été l'occasion de revenir sur une année riche en moments conviviaux et sympathiques avec les enfants et les familles du **R.P.I.** **Le bilan financier nous permet à nouveau de**

financer les sorties piscine des écoles de Janailhac et Saint-Jean-Ligoure mais aussi de participer à la coopérative scolaire pour chacune des classes.

Forts du dynamisme et de la mobilisation de la fin de l'année passée, nous avons constitué un nouveau bureau composé de 5 membres dont 4 nouveaux. Nous aurons besoin de l'aide et de la participation des parents pour nos événements à venir.

A peine nommé, le nouveau bureau s'est attelé à la préparation d'une opération cumulée pour Noël avec la commande de chocolats et de sapins. Les années passées, ces deux opérations ont été des réussites tant par les retours des parents que par les bénéfices récoltés, nous espérons que ce sera encore le cas cette année. La distribution se fera lors du **«Vide ta chambre»** qui aura lieu le 8 décembre à la Salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure. L'opération «vide ta chambre» a été faite en février. Si elle a bien attiré les exposants, il n'y a eu que peu de passage. Nous essayons donc cette opération cette année avant Noël. Lors de cet événement ce sera aussi l'occasion de retrouver les jeux de partajeu le matin de 10h à midi, ou de se faire faire un beau maquillage !

Le 12 avril prochain, **l'A.P.E.** organisera son traditionnel Super Loto des écoles, manifestation majeure de l'année pour l'association. Cet événement suscite un fort engouement de la part des familles du **R.P.I.**, et d'habitants des communes, et la participation ne peut se faire à présent que sur réservation.

En mai, nous renouvellerons la « randonnée contée », moment convivial offert aux familles du **R.P.I.** en partenariat avec l'association **« Les passeurs d'histoire »**.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DE LA VALLÉE DE LA LIGOURE

Avec la fête annuelle des écoles, se clôturera la saison. Ce sera à nouveau à Janailhac cette année, le dimanche 15 juin 2025. Les points forts des précédentes années seront reconduits : très beaux spectacles des classes le Dimanche matin, espaces de jeux et d'amusements l'après-midi en association avec « **PartaJeu** » et fin de session avec la petite boum pour achever la journée.



Au cours de l'année nous aurons aussi l'occasion de participer à certains événements du Comptoir de Saint-Priest-Ligoure (**disco roller en mars 2025**) ou de l'association de la bibliothèque (**chasse aux œufs le 23 avril 2025**)

Cette nouvelle année représente encore une fois un enjeu pour l'APE qui doit maintenir son activité pour le soutien des écoles.

Nous espérons que l'esprit de convivialité et de fête perdurera encore et nous permettra de proposer des événements toujours dans l'objectif de maintenir un lien entre les familles et développer les actions en faveur des activités périscolaires des enfants du **R.P.I.**

Nous remercions à nouveau les mairies, les enseignants pour leur soutien et les bénévoles qui ont donné de leur temps pour permettre à **l'A.P.E.** d'apporter cette année le soutien nécessaire.

Le Bureau des 3 Crayons Bleus (les3crayonsbleus@gmail.com)

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2024

Moulin de RICHEBOURG



Rémy SENAMAUD, heureux propriétaire du Moulin de Richebourg lors des journées du Européennes du Patrimoine, les 20 et 21 septembre 2024.

Voyage dans le temps...

Il y a un peu plus de quarante ans , le jeune Rémy SENAMAUD, passionné par les moulins et plus tard par son métier d'électricien, rêve d'un lieu atypique où créer une microcentrale hydroélectrique.

Ce lieu serait à la fois un havre de paix, d'épanouissement, de formation pour ses enfants et le témoignage d'un temps que les moins de 20 ans doivent connaître !

En novembre 2014, la perle rare est trouvée sur notre belle commune de Saint-Jean-Ligoure et le moulin de Richebourg attendant comme la belle au bois dormant, entre alors dans une nouvelle ère.

Accompagné de ses enfants Rémy SENAMAUD loin de n'avoir qu'une seule corde à son arc, entreprend des travaux de rénovation sur la partie habitation et surtout, il crée une centrale hydroélectrique.

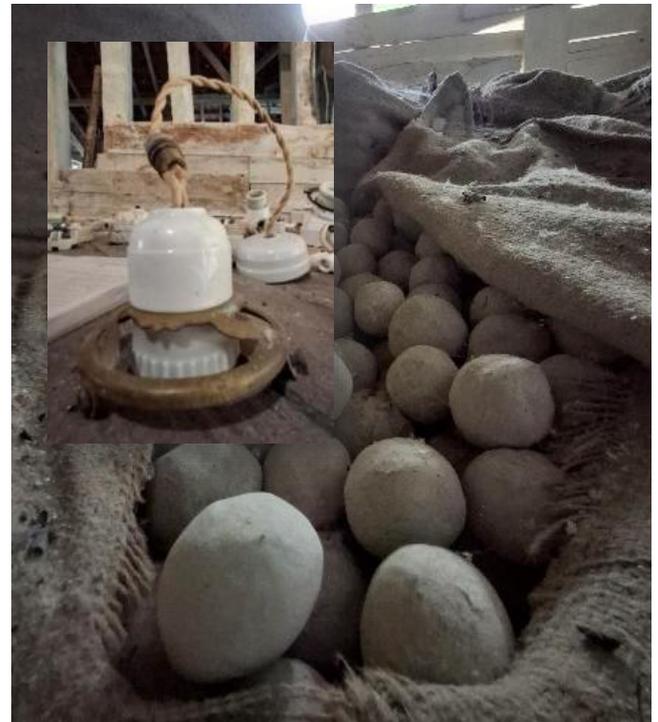
La partie moulin quant à elle, regorge de trésors et Rémy y découvre les vestiges d'une activité de production de pâte de porcelaine.

Il y trouve les objets et les machines d'une vie passée comme figée dans le temps.



Le moulin daté avant 1500 et autrefois utilisé pour la meunerie, fut rénové et transformé en moulin à pâte de porcelaine dit « Marche à pâte ».

A cette époque, cette usine à « kaolin » appartient à Monsieur BLONDEAU et est louée à René FRUGIER. Ce dernier, ingénieur centralien, met au point une porcelaine à feu résistante aux écarts de température et qui supporte la flamme directe du feu. Cette pâte à porcelaine également appelée « alumnite Frugier », cuite à 1440° permettait notamment la confection de porcelaine de table, de casseroles mais aussi des appareils de laboratoire du matériel pour l'armée, des poudriers etc...



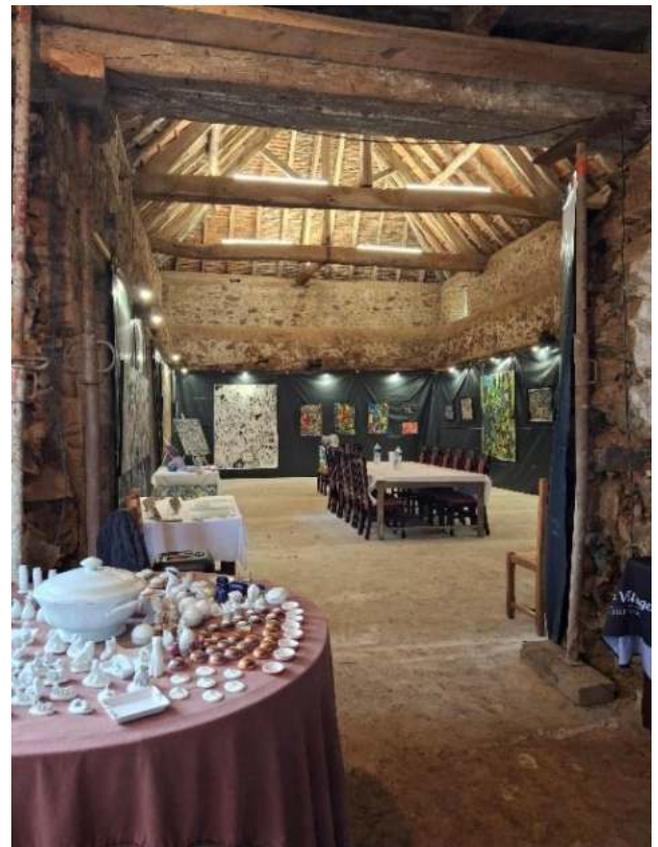
Ci-dessus des billes d'argile blanche servant pour le broyage du « kaolin » et du « quartz », matières premières essentielles pour l'élaboration des pâtes de porcelaine.

Monsieur BERLAND, que vous apercevez sur la photo ci-dessus et fervent adepte de ces journées du Patrimoine, confie lors de cette visite, qu'il se souvient de ce moulin en activité. Enfant, il en connaissait chaque recoin et admirait déjà l'ingénieuse machinerie de l'époque.



Pour cette 9^{ème} édition des journées du patrimoine, Rémy, aidé par son fils Alexandre et de ses amis, a souhaité proposer quelque chose de plus aux visiteurs.

Sur la photo ci-contre à droite, vous pouvez admirer la charpente d'une grange, rendue accueillante pour l'occasion et dont la dalle de béton n'a été coulée qu'une semaine avant. Passion et détermination réunies font des petits bijoux !



Aux murs sur fond noir, vous pouvez apercevoir des œuvres de l'artiste Jean-paul SPORTIELLO.

La plupart du temps lorsque l'on pense au Patrimoine, on pense au bâti mais il est vrai que cela ne s'arrête pas uniquement à la pierre et c'est également la vision de Rémy.

Alors c'est au sens large du terme qu'il accueille chaque année des artistes, des petits producteurs locaux, des marchands, des associations et des groupes de musique.

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

Si le moulin est très vivant lors des journées européennes du Patrimoine, il est aussi un lieu de loisirs et accueille lors d'événements particuliers les enfants de notre RPI pour ce qui pourrait devenir « la traditionnelle chasse aux œufs » pour les fêtes de Pâques. Une première édition s'est déroulée en 2022 et il semblerait que les cloches ou le lapin de Pâques repassent par le moulin en 2025 ...

Tout ce travail accompli par Rémy et ses proches pour préserver ce Patrimoine est salué par tous et a gagné depuis le début, le soutien des élus de notre petite commune de Saint-Jean-Ligoure, celui de l'office du tourisme ainsi que celui du Four des Casseaux où Rémy siège en tant qu'administrateur.

Preuve est faite que ces vestiges du passé ont une place dans notre avenir, c'est près de 270 personnes qui sont venues (re)découvrir, ce site magnifique et faire un bond dans le passé grâce à la présentation, chaque année un peu plus étoffée, de Rémy et de son petit collectif qui s'agrandit d'année en année..

Un grand merci à eux pour leur accueil toujours chaleureux.

Rendez-vous pris pour l'année prochaine pour la 10^{ème} édition ! Au cop que ven !



Comme on n'arrête pas un passionné comme Rémy, une association qui s'appellera « Marche à pâtes » dont le but sera de valoriser le patrimoine industriel du moulin de Richebourg par des visites de l'usine, diverses animations et manifestations, verra le jour début 2025.

Sur la photo ci-dessus, les membres fondateurs de gauche à droite : Gilles. G, Gilles. C, Marie-Laure. M, Rémy. S, Alexandre. S, Isa. C, Mumu P, Edwige. C et Salsa à 4 pattes.



**ASSOCIATION COMMUNALE DE
CHASSE AGREEE
DE SAINT-JEAN-LIGOURE.
A.C.C.A.**

MEILLEURS VŒUX 2025 !

Bonjour à toutes et à tous,

Les membres de L'A.C.C.A. et moi-même vous souhaitent que cette année qui commence vous apporte santé, bonheur, prospérité, et réussite dans vos projets.

La saison de chasse quant à elle est bien entamée et se déroule pas trop mal, le petit gibier est tout de même présent sur le territoire malgré une météo de printemps peu favorable à la reproduction des espèces, le gros gibier, lui est bien là et depuis quelque temps le sanglier se montre plus régulièrement d'où une attention particulière plus importante de notre part afin d'éviter les dégâts qu'il laisse lors de ses passages. Cette saison la sécurité a été un objectif majeur de notre activité avec une formation sécurité organisée en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs de la Haute Vienne, cette soirée a apporté beaucoup et nombre de sujets furent abordés à cette occasion, à noter aussi que de son côté l'association a elle investit dans la pose de miradors sur des endroits sensibles afin de sécuriser les tirs lors des battues. Je vais terminer en vous donnant rendez-vous pour le prochain article.



Le président GOURGOUSSE Jean-Claude

TRAIL DE CHALUCET

Quelques mots sur l'association à l'initiative de cet évènement.

« L'association Traileurs Briançonnais-Ligoureux se compose de Guillaume CHASTENET, Thomas CLUZEAU, Olivier FARGEAS et Emmanuel FRAISSEIX.

Elle a été créée pour servir de support à l'organisation du Trail non-Urbain de Châlucaet (TUC).

Guillaume, Thomas, Olivier et Emmanuel courent depuis longtemps sur les chemins autour du site de Châlucaet Ligoureux qu'ils affectionnent tout particulièrement. Ils ont donc voulu faire découvrir ce site historique et ces chemins à d'autres traileurs à travers l'organisation du Trail non-Urbain de Châlucaet (TUC). »

(Source : site internet Traileurs Briançonnais-Ligoureux)

Cette année, le site de Châlucaet, qui, rappelons-le est bien sur notre magnifique commune de Saint-Jean-Ligoureux, a accueilli la 5^e édition du trail non urbain de Châlucaet.

L'association « Les traileurs Briançonnais-Ligoureux » dont le siège social est basé à Saint-Jean-Ligoureux, existe depuis maintenant 5 ans. Et dès sa première année sa réussite ne fût pas à prouver.

Chaque édition du trail attire plus de 400 coureurs (421 cette année) et toujours dans la bonne humeur !

Des hommes et des femmes de tout âge dont les dates de naissance vont de 1951 à 2008 !

Et parce que ce sont des organisateurs, des bénévoles et des coureurs au grand cœur, chacun et chacune arrivant sur la ligne de départ avec son dossard paré d'une moustache permet de reverser

1€ à une association. Cette année, cette action a profité à la Ligue contre le cancer. Les Traileurs Briançonnais-Ligoureux leur ont fait un don de 500€. Bravo pour cette belle initiative !



Traileurs Briançonnais Ligoureux



TRAIL DE CHALUCET (suite)



Traileurs Briance Ligoure



Crédit photo : Traileurs Briance Ligoure



Traileurs Briance Ligoure

51 m

Clap de fin sur cette édition 2024 ! Encore merci à vous pour vos sourires (et vos moustaches ;)) Nous espérons que vous en avez bien profité et nous espérons vous revoir l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Les résultats sont en ligne sur <https://www.traildechalucet.fr>

<https://www.traildechalucet.fr/accueil>

Bravo à tous ceux qui participent à l'organisation, toujours sans faille, de cet évènement qui le temps d'une course fait vivre le site de Châlucet !

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photo : Traileurs Briance Ligoure



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LIGOURE-BRIANCE

Siège social : Mairie
87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

« Je pêche, je protège »



Crédit photo : Didier MARCELLAUD

**La pêche est une pratique relaxante
et peu coûteuse : rejoignez-nous !**

Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération
de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.

FESTIVAL DE L'AGRICULTURE DE PANAZOL



Crédit photo : Julien BUISSON

Fin décembre 2024, **Gilles DECONCHAT**, Président du festival de l'agriculture de Panazol est venu visiter la maison des pêcheurs, Rue Jules Noël, à Limoges. La fédération était présente pour la première fois l'an dernier à Panazol ; témoignant ainsi de son attachement pour le monde agricole. Durant les **21 et 22 septembre**, les pêcheurs avaient



dressé le stand fédéral. Le simulateur de prises a remporté un vif succès malgré la météo particulièrement maussade du weekend. La plaque en fonte d'aluminium qui a été remise au président de la Fédération de pêche, **Jean-Christophe BOIREAU** sera fixée sur la façade d'entrée prochainement. Lors de cette sympathique cérémonie, chacun s'est accordé à dire que c'est la première d'une longue série. **Fabien DOUCET, Maire de Panazol** participait à cette réception.

SALON DES MAIRES A PARIS

Bernard DELOMENIE, Maire de Saint-Priest-Ligoure et Président de l'association départementale des Maires ruraux et **Didier MARCELLAUD**, Président de l'AAPPMA « Ligoure-Briance » et Vice-Président de la Fédération de Pêche et la protection des milieux aquatiques de la Haute-Vienne ont été reçus par **Claude ROUSTAN**, Président de la Fédération Nationale de Pêche, au salon des maires de France.



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LIGOURE-BRIANCE

« Je pêche, je protège »



Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briançonne par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.



L'organisation de la pêche associative de loisirs en France a été présentée à **Bernard DELOMENIE** ainsi que les missions qui sont confiées aux Fédérations Départementales ; mais également au réseau des AAPPMA locales.

Rappelons que **Monsieur le Maire de Saint-Priest-Ligoure est membre sociétaire de la société de pêche « Ligoure-Briançonnais ».**

SUBVENTIONS A L'AAPPMA « LIGOURE-BRIANCE »

L'AAPPMA « Ligoure-Briançonnais » a fait l'objet de trois subventions fédérales en 2024.

La première est une subvention pour l'organisation du concours « jeunes pêcheurs » et la promotion du loisir pêche auprès des jeunes.

La seconde est une aide financière à l'aménagement d'un local destiné à stocker l'ensemble du matériel dont la société de pêche est propriétaire.

La troisième est l'acquisition de 5 tables et de 10 bancs en pin naturel.

Ces trois demandes ont été subventionnées à hauteur de 80% des achats. Le Conseil d'administration de l'AAPPMA « Ligoure-Briançonnais » remercie chaleureusement la Fédération départementale de Pêche pour ses trois concours financiers précieux.

La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !

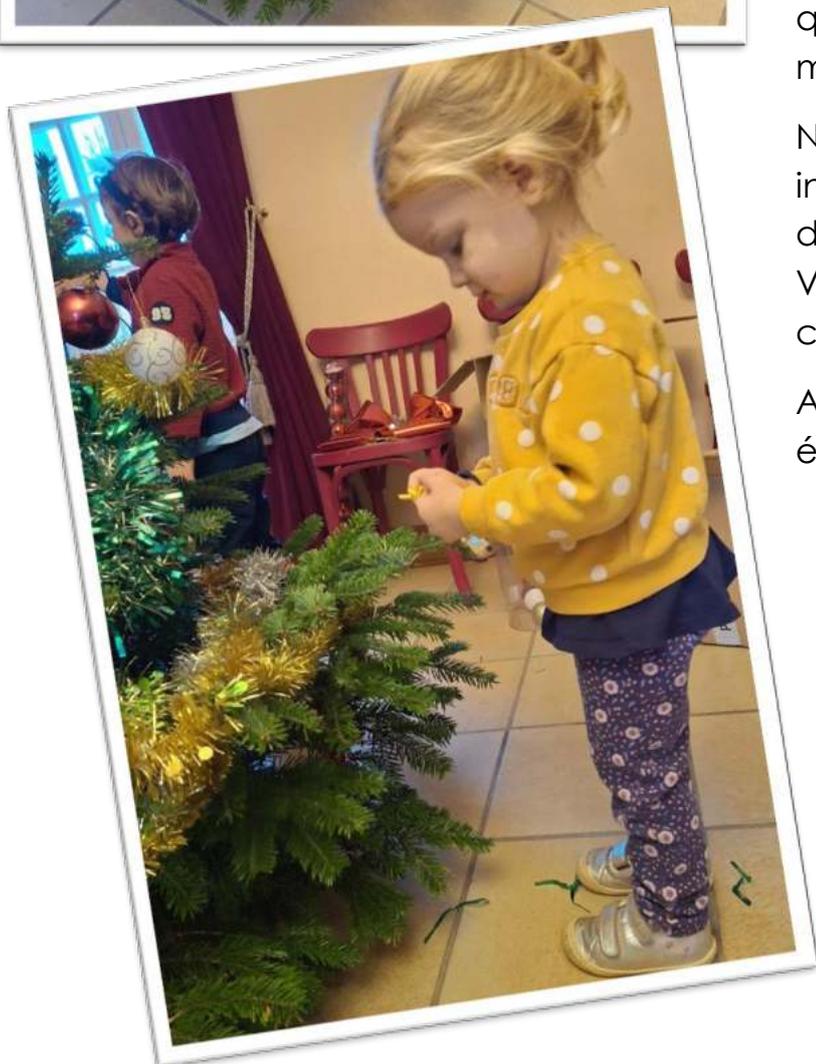
UN BEAU SAPIN DE NOEL A LA MAIRIE

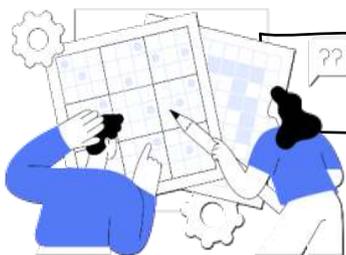


Voici la tradition respectée avec la décoration du sapin de Noël qui orne le hall d'entrée de la maison commune.

Nous devons cette charmante initiative à Léo et Nina, les enfants de Nathalie FLECHIA et de Simon VIGNAUD, notre collègue conseiller municipal.

Aucun doute, le Père Noël aura été sensible à ce beau geste.





COIN JEUX DES GRANDS

MOTS FLECHES - FORCE 1

CHIFFRE D'AFFAIRES VIEILLES VOITURES	FIT DE L'AVIATION CHARRETTE	HOMME FORT GARDA EN MAIN	SE PREPARE A METTRE LES VOILES SAUPOUDREE DE NOUVEAU ARTISAN DU LIVRE	AVANT OMICRON CARBURANT	VIOLON GRAVE APPLIQUE A SA TACHE	ARTICLE PLURIEL ON LES PREND EN CURE
SE-COUEES PAR LE CHOC INSTABLE			TINS BON DU POIDS POUR EQUILIBRER			
					PETITE SOMME D'AUTRE-FOIS	RÉCIPIENTS À FLEURS
ARGON DU CHIMISTE INSÉPARABLES		TOUT COMME SALAIRE MINIMUM		IL RÉSISTE AU COUP DE PEIGNE		ENTRE X ET XX QUI A DE GROS OS
		À LUI ÉCOLE D'ADMINISTRATION			VAUT L'UT ARME D'INDIEN	OBTENUE APRES DEMANDE
ON PEUT FAIRE DES PLANS SUR ELLE FINAUD				BAVARDES PRONOM PERSONNEL		
			DÉTRUIRE À FORCE DE CONSOMMER			ÉVACUE PAR LES PORES
CAPITALE DE L'ÉGYPTE					ELLES FONT DÉBORDER LES RIVIERES	

MOTS MELES

ACCOLADE - ALOUETTE - ANNULAIRE - BISEAUTER - CARIBOU - CONDENSE - CORDEE - DEMENTI - DILATER - EPRENDRE - ETRE - EVEIL - INODORE - MAORI - MERE - ORAGE - OSSO BUCO - OUBLI - QUINQUINA - REPENDANT - RUINE - TOQUADE - YEARLING

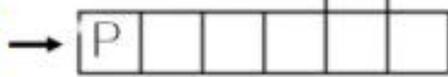
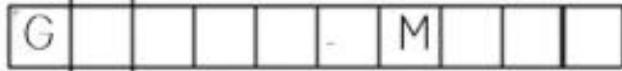
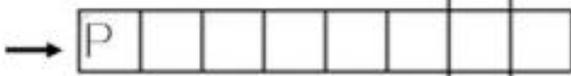
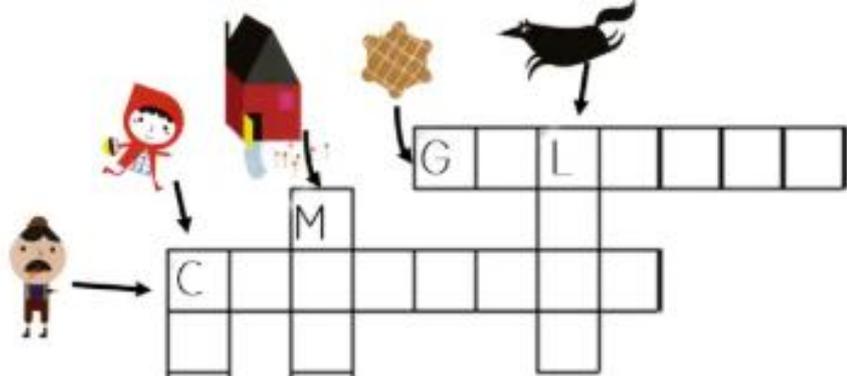
SUDOKU

						5	
		5	9		7	2	8
		9	5		2		3 1
1	5				3		4
2		7	8		6	5	3
		9		1			6 2
4	6		2		9	3	
		7	2	3		1	4
		3					

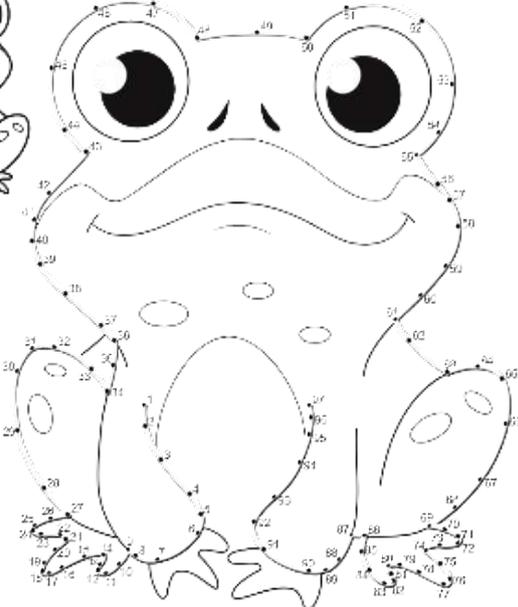
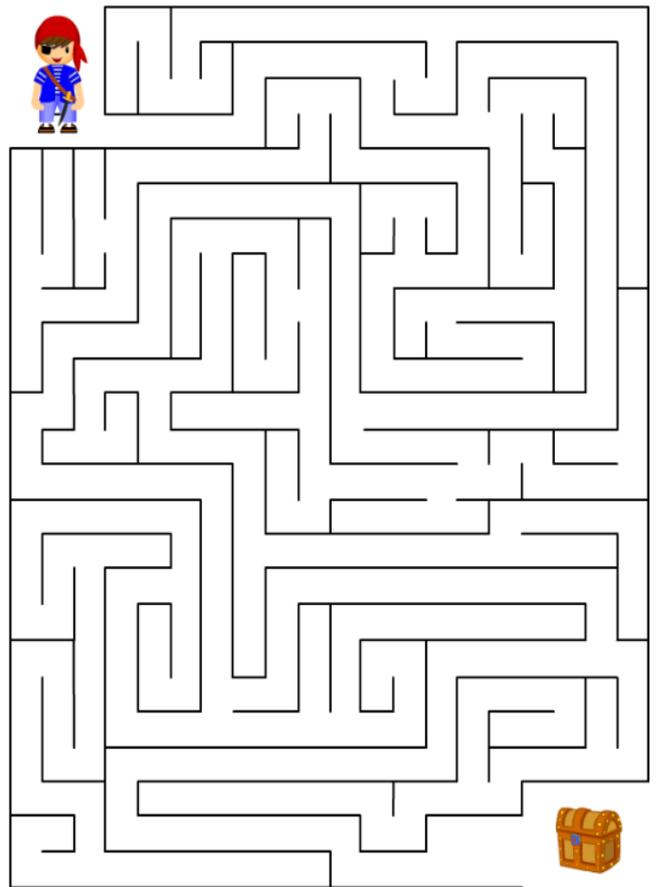
B I A A T U E C D I E E
 I O N L N D O E L R G D
 S C I O A N M B D N I A
 E U U U D E U N I R R L
 A B Q E N O E L L R O O
 U O N T O R R I A U A C
 T S I T P A I E T I M C
 E S U E E G T V E N R A
 R O Q Y R E E E R E M E



COIN JEUX DES PETITS



Trace le chemin que Tipirate devra suivre pour retrouver le trésor





COIN JARDINAGE



Les Indispensables à faire en février 2025

En février, les jours rallongent mais les risques de gels sont toujours présents.

Beaucoup de végétaux sont en repos végétatifs.

C'est la bonne période pour faire les plantations d'arbustes en racines nues tels que les rosiers, les arbres fruitiers, les arbustes à petits fruits.

S'il ne gel pas, il est encore possible de faire la taille des rosiers, des arbustes à petits fruits et des arbres fruitiers, notamment les poiriers et pommiers.

C'est également le bon moment pour tailler les lianes fruitières comme les actinidias pour récolter des kiwis ainsi que la vigne conduite soit dans les champs soit conduite sur pergolas ou encore palissées sur des murs.

Vous pouvez aussi en profiter pour mettre en forme les persistants.

A la fin de l'hiver, vous pouvez faire les semis au chaud des légumes et des fleurs.

Dès février, il est temps de préparer vos récoltes de légume d'été et de semez au chaud des légumes fruits comme les tomates, concombres, aubergines, poivrons et piments, de même pour les impatiens au chaud.

Pour une récolte plus précoce, vous pouvez semer au chaud certains légumes, comme les choux-fleurs.

Au potager vous pouvez semer sous châssis ou en pépinière des légumes feuilles comme les choux pommés et les laitues pommées. **Semer également sous châssis** des carottes et des radis de tous les mois en mélange : la récolte des radis permettra d'éclaircir naturellement les semis de carottes. **Sous châssis**, pensez à bien aérer en journée pour éviter la condensation.

En place, vous pouvez semer la roquette ou le cresson alénois et les fèves et les pois à grains ronds peuvent commencer à être semer.

Une astuce pour profiter du maximum de chaleur et de lumière : installer des ados bien exposés au sud pour y semer vos graines.

Vous pouvez également installer les échalotes.



LEGUMES ET P'TITE RECETTE DE FEVRIER

Les légumes de Février

 <p>La betterave</p>	 <p>Les carottes</p>	 <p>Le céleri</p>	 <p>La chicorée ou frisée</p>	 <p>Les choux</p>
 <p>Le cresson</p>	 <p>Les endives</p>	 <p>La mâche</p>	 <p>Les navets</p>	 <p>Les oignons</p>
 <p>Les panais</p>	 <p>Les poireaux</p>	 <p>Les pommes de terre</p>	 <p>Les salsifis</p>	 <p>Les topinambours</p>

TARTE RUSTIQUE AUX POIREAUX, AUX LARDONS ET AU COMTE

Les ingrédients :

- thym frais
- 1 poignée de comté râpé
- 1 boîte de lardons
- pâte feuilletée
- thym frais
- 150 g de comté
- poivre
- sel
- 2 poireaux
- 1 noisette de beurre
- 1 poignée de champignon
- 2 oignons nouveaux
- 1 verre de vin blanc
- 5 cuillères à soupe de crème épaisse
- 1 jaune d'œuf

La préparation :

Temps total : 45 min Préparation : 25 min Cuisson : 20 min

- 1^{ère} étape : Faire revenir les poireaux et les lardons dans une poêle chaude avec du beurre fondu.
- 2^{ème} étape : Après quelques minutes, verser les champignons coupés en lamelles, le thym frais et les oignons nouveaux.
- 3^{ème} étape : Poivrer, remuer et faire revenir quelques minutes.
- 4^{ème} étape : Verser le vin blanc pour déglacer puis la crème fraîche et le comté, mélanger.
- 5^{ème} étape : Déposer au centre de la pâte feuilletée ce mélange et rabattre les bords et dorer à l'aide du jaune d'œuf.
- 6^{ème} étape : Recouvrir le centre de fromage et de thym frais.
- 7^{ème} étape : Cuire 20 min à 180°c.

Bon appétit !



COIN JARDINAGE



Jeu de l'oie



Les outils du jardinier

Placer les pions sur le départ. Chaque joueur jette le dé et peut rester sur la case sur laquelle il arrive s'il sait dire le nom de l'objet représenté, sinon, il retourne sur sa case d'origine.

19 Passe ton tour.	18 	17 	16 	15 	14 	13 	12
20 	37 	34 	35 	34 	33 	32 	11
21 	38 	 3 3 3	46 	45 	44 	31 Retourne au 20.	10
22 	39 	40 Recommence au début.	41 	42 	43 	30 	9 Relance le dé.
23 	24 	25 	26 Va au 41.	27 	28 	29 	8
Départ	1 	2 	3 	4 	5 	6 Va au 12.	7

SOLUTIONS DES JEUX

CHIFFRE D'AFFAIRES	C	V	A	G	K	A	D
VEILLES VOITURES	T	O	S	R	S	L	E
SE-COÛÈRES PARLE CHOC	A	L	R	E	S	T	A
ARGON DU CHIMISTE	E	B	R	A	N	L	E
TINSE-PARABLES	A	R	T	E	L	E	P
ON PEUT FAIRE DES PLANS SUR ELLE	U	N	I	S	I	E	N
FINAUD	M	A	L	I	N	U	S
CAPITALE DE L'EGYPTE	L	E	C	A	I	R	E

- CHAPERON ROUGE
- MAISON
- CHASSEUR
- GALETTE
- LOUP
- PANIER
- GRAND-MÈRE
- PAPIILLON

3	2	4	6	1	8	9	5	7
6	1	5	9	3	7	2	8	4
7	8	9	5	4	2	6	3	1
1	5	6	7	2	3	8	4	9
2	4	7	8	9	6	5	1	3
8	9	3	1	5	4	7	6	2
4	6	1	2	8	9	3	7	5
5	7	2	3	6	1	4	9	8
9	3	8	4	7	5	1	2	6

NOS ARTISANS

CHAUFFAGE, ELECTRICITE, PLOMBERIE, SANITAIRE

Ets TOURNIEROUX
Eddy COIFFE
Lieu-Dit Les Plagnes
05.55.08.45.67



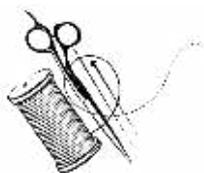
CHENIL, PENSION, DRESSAGE, VENTE

Laurick MAUDET
La Grande Pièce
05.55.00.94.18



COUTURE, RETOUCHES

« Lolo Créa »
Laurence DEGEORGES
Lieu-Dit Le Bois La Porte
07.77.07.08.28



COUVERTURE, ZINGUERIE

Christopher HELIER
2, rue de Châluçet
06.24.71.61.92



ECURIES

Karine ROUX
Lieu-Dit La Cipièrre
06.22.38.17.97



ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

Gilles MARTIN
Lieu-Dit Le Pertuis
06.81.91.36.07



MACONNERIE, GROS ŒUVRE

Aurélien THOURAUD
Lieu-Dit Le Coudert
06.99.89.00.46



MENUISIER, EBENISTE

« Lo'Tahlier »
Laurent PAROT
Lieu-Dit Chabreloute
05.55.00.45.90



*Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*

MTS RENOVATIONS

Daniel FAUGERAS
Lieu-Dit Samie
06.99.71.24.40



TERRASSE, PARQUET, OUVRAGE

« Happy Deck »
Yannick LAMBROS
Lieu-Dit Les Vigeries
06.28.93.18.78



TRAVAUX AGRICOLES

Aline GOURCEROL
Lieu-Dit Le Puy La Pause
05.55.00.94.60



NOS PRODUCTEURS

VOLAILLES TRADITIONNELLES

Sylvie FRUGIER
Lieu-Dit Légonie
05.55.00.69.46



NOS COMMERCES

LE BISTROT ST JEAN

Café, Restaurant, Cave à Vin, Epicerie
Stéphanie ALLONEAU
Place du 8 mai 1945
05.87.50.30.89
contact@bistrot-st-jean.fr



*Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*

MAISON COMMUNALE DE BIEN-ETRE ET DE SANTE

INFIRMIERES

Lucie BOURDEAU
Karen DENOUEIX
Pauline MOURET
Corinne TADARY
05.55.00.17.34
06.71.82.75.36

BIEN-ETRE ET DETENTE

« Les 3 clefs de Gaya »
Vanessa GAY
06.87.94.21.50

DIETETICIENNE

Pauline COURTOIS
06.43.33.52.74
Sur rendez-vous



ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Isabelle BERRUELLE
05.55.44.86

Carine BOUSQUET
06.15.36.98.96



ASSOCIATIONS

A.C.C.A (Société de chasse)

Président : Jean-Claude GOURGOUSSE
06.76.69.89.32

A.A.P.P.M.A « Ligoure-Briance » (Société de pêche)

Président : Didier MARCELLAUD
05.55.00.95.27

COMITE DES FETES

Présidente : Emmanuelle CONRADY
07.89.95.50.08

PARENTS D'ELEVES (Les 3 Crayons Bleus)

Présidente : Karine RIZZO
Les3crayonsbleus@gmail.com

LES ACHILLEES (Fleurissement)

Président : Laurent LEBRAUD
06.03.38.30.82



TOURISME

VISITE GUIDÉE DU BOURG

06.88.29.87.89
Gratuite et sur réservation

GITE DE RICHEBOURG

Rémy SENAMAUD
Lieu-dit « Richebourg »
06.50.23.93.11





LES SERVICES COMMUNAUX



*Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*

ECOLE

Tel : 05.55.44.76.46

Semaine de 4 jours :

Lundi, mardi, jeudi et
vendredi

8h50 à 12h / 13h40 à 16h20



GARDERIE MUNICIPALE

Tel : 09.67.82.76.46

Site du groupe scolaire

Vos interlocuteurs et personnels
encadrants :

**Cédric LEMASSON, Vanessa
CAPELLE et Nadia MINAULT**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 7h à 8h40 et de 16h20 à 19h

Tarifs : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

CANTINE SCOLAIRE

Tel : 05.55.44.76.46

Site du groupe scolaire

Votre interlocuteur :

Cédric LEMASSON

Personnel encadrant :

**Cédric LEMASSON et Nadia
MINAULT**

Tarifs repas :

1.90€ enfant / 4.50€ adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

1.60€/m³

Taxe de raccordement au réseau
d'assainissement collectif des
maisons neuves : **2000€**

CIMETIERE

Les concessions :

- . Terrain commun : 10€/m²
- . Concession trentenaire : 25€/m²
- . Concession cinquantenaire : 25€/m²
- . Concession perpétuelle : 100€/m²

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location
de cases.

- . 15 ans : 300€
- . 30 ans : 500€
- . Redevance d'ouverture : 30€

Le caveau communal :

- . Pendant les 6 premiers mois : gratuit
- . Jusqu'à 12 mois : 100€/mois
- . Au-delà : 300€/mois
- . Le jardin du souvenir : Redevance
unique de 200€

Remarque : Les particuliers et les
entreprises qui sont amenés à intervenir
pour des travaux de nettoyage de caveau,
de construction ou de rénovation de
sépultures doivent auparavant informer le
secrétariat de mairie et s'acquitter d'une
redevance de 30€.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

- Salle des fêtes et sa cuisine **pour les habitants de la commune et de l'intercommunalité** : -----160€
- Salle des fêtes et sa cuisine pour les personnes **HORS** commune et Intercommunalité : -----260€
- Frais de chauffage obligatoires **du 15 octobre inclus au 15 avril inclus** : -----40€
- Chèque de caution : -----400€

Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune

DOCUMENTS A FOURNIR ET CONDITIONS SINE QUA NON POUR VALIDER LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES (Seule la délibération en vigueur fait foi) :

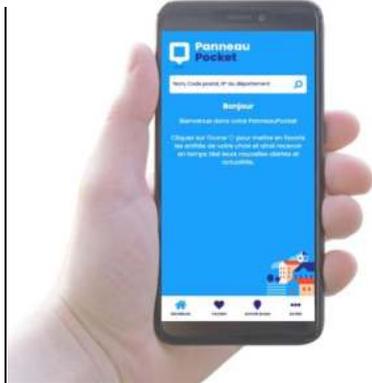
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC) **Et au nom de la personne qui loue. Dans le cas contraire la mise à disposition sera refusée.**
- Exemple de la convention de mise à disposition dûment complétée et signée. La personne désignée sur ce document doit être la même que sur l'attestation d'assurance. **Dans le cas contraire la mise à disposition sera refusée.**
- Les locaux doivent être rendus propres. **Dans le cas contraire la prestations de nettoyage sera facturée : 200€**
- Tous les biens matériels mobiliers et immobiliers doivent être rendus dans le même état que lors de leur mise à disposition. **Dans le cas contraire les frais de réparation et/ou de remplacement seront intégralement facturés à l'utilisateur sur la base de la valeur d'achat de renouvellement.**



VIE PRATIQUE



*Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*



MAIRIE

05.55.00.61.83

mairiesaintjeanligoure@orange.fr

Horaires d'ouverture :

15h / 18h : Lundi, mardi et jeudi

9h / 12h : Vendredi et samedi

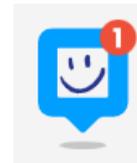
Avenue des Tilleuls

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

Pour suivre toute l'actualité de votre commune, visitez notre site internet et téléchargez l'application :

« **PANNEAUPOCKET** »

<https://www.panneaupocket.com/>



Site internet :

www.saintjeanligoure.fr



LA POSTE

Les services de La Poste sont de retour **dans votre mairie !**

Venez y retirer vos colis, et lettres recommandées.

Vos interlocuteurs :

Secrétaire de Mairie : Catherine MECHAIN

Permanence le samedi matin :

Maire : Didier MARCELLAUD

06.17.21.59.74 – didiericos@protonmail.com

1^{ère} Adjointe : Céline CHEYRONNAUD

06.48.85.09.82 – cheyronnaud@orange.fr

2^{ème} Adjoint : Nicolas DE JESUS

Responsable communication

06.34.51.17.52 – dejesusnicolas@ymail.com

ASSISTANTE SOCIALE

PIERRE-BUFFIERE :

Permanence le

mercredi de 9h à 12h

05.55.30.11.98



GENDARMERIES DE SECTEUR

- **PIERRE-BUFFIERE** : Lundi et mercredi de 14h à 18h / Samedi de 8h à 12h
- **SAINT-GERMAIN-LES-BELLES** : Vendredi de 8h à 12h
- **SOLIGNAC** : Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h / Dimanche et jours fériés de 8h à 12h et de 15h à 18h



DECHETERIE NEXON

06.20.91.21.45

Du mardi au samedi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Demandez votre carte d'accès directement sur place.



COLLECTE ORDURES MENAGERES

Un mardi sur deux chaque mois

N'oubliez pas de trier !



JOURNAL MUNICIPAL

Le « Chabatz d'entrar » est distribué 3 fois par an (février, juin, octobre) et vous informe sur la vie de votre commune. Tirage de 250 exemplaires, 7.20€ l'unité (hors frais de distribution par La Poste).

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Didier MARCELLAUD, directeur de publication, Céline CHEYRONNAUD, Nicolas DE JESUS, la société de chasse, les 3 Crayons Bleus, Pierre POMMERET, Bernard DELOMENIE, M. et Mme MAHOT, Julien BUISSON, Christelle BOBEAU.

**SAINT-JEAN
LIGOURE**

une commune riche d'histoires(s)



CINEMA

Les prochaines séances dans votre village :

- **4 MARS : CONCLAVE (20h30)**
- **1^{er} AVRIL : GOD SAVE THE TUCHE (20h30)**
- **25 AVRIL : PADINGTON AU PEROU (15h)**



*Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*



<https://cineplusenlimousin.com/>

Plein tarif : 5.50€ - Tarif réduit : 4€

